



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

---

BRATISLAVA

---

2019

**Vingt-sixième Réunion du  
Conseil ministériel  
5 et 6 décembre 2019**

**Déclarations du Conseil ministériel**

**Décisions du Conseil ministériel**

**Déclarations du Président et des délégations**

**Rapports au Conseil ministériel**

**Bratislava 2019**

6 December 2019

FRENCH  
Original: ENGLISH

MC26FW52

# TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>I. DÉCLARATIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL</b>	
Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité .....	3
Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU .....	4
Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » .....	7
<b>II. DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL</b>	
Décision n° 1/19 sur la Présidence de l'OSCE en 2022.....	11
Décision n° 2/19 sur le changement de nom du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération .....	12
Décision n° 3/19 sur les dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	13
<b>III. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLÉGATIONS</b>	
Déclaration de la délégation slovaque (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du nord, de Malte, de la Moldavie, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse) .....	17
Declaracion de la delegacion bielorrusa .....	20
Déclaration de la délégation norvégienne (également au nom de la Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Ukraine) .....	22
Déclaration de la délégation finlandaise (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Turquie) .....	26

Déclaration de la délégation bulgare (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie) .....	28
Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie .....	31
Déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique .....	34
Déclaration de la délégation ukrainienne.....	36
Déclaration de la délégation danoise (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine).....	37
Déclaration de la délégation de l'Union européenne.....	39
Déclaration de la délégation de l'Union européenne.....	40
Déclaration de la délégation slovène (également au nom de l'Albanie, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, du Kazakhstan, de Malte, de Monaco, de la Mongolie, du Portugal, de Saint-Marin, de la Slovaquie et de la Suisse).....	42
<b>IV. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL</b>	
Rapport du Secrétaire général à la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel .....	47
Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, Président de la vingt sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	51
Rapport du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération à la vingt-sixième Réunion du conseil ministériel .....	54
Rapport du Président du groupe de contact avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération à la vingt-sixième Réunion du conseil ministériel .....	60

## **I. DÉCLARATIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL**



**DÉCLARATION COMMÉMORATIVE À L'OCCASION DU  
VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU CODE DE CONDUITE  
DE L'OSCE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES  
DE LA SÉCURITÉ**

(MC.DOC/1/19 du 6 décembre 2019)

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, nous, ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, souhaitons insister sur la valeur du Code de conduite en tant que document normatif unique en son genre.

Nous réaffirmons l'entière validité des principes directeurs et valeurs communes inscrits dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document de Helsinki 1992, qui sont à la base des responsabilités des États participants les uns envers les autres et de celles des gouvernements envers leur peuple et, de la même manière, la validité des autres engagements souscrits au titre de l'OSCE.

Nous demeurons attachés à la mise en œuvre intégrale, fidèle et effective du Code de conduite.

Dans ce contexte, nous continuerons de promouvoir le Code de conduite, entre autres, en procédant à un débat et en échangeant des informations à son sujet au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité, en organisant des réunions annuelles sur sa mise en œuvre ainsi que des séminaires régionaux et en déployant des efforts de sensibilisation.

Nous réaffirmons que les connaissances, les compétences et l'expérience tant des femmes que des hommes jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à favoriser la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE, y compris la mise en œuvre du Code de conduite, et sommes résolus à assurer et à promouvoir leur égalité des chances ainsi que leur participation à part entière et constructive à ce processus.

Nous nous félicitons de la poursuite des efforts de sensibilisation au Code de conduite déployés à l'intention des partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération.

**DÉCLARATION COMMÉMORATIVE À L'OCCASION DU  
VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DES PRINCIPES DE L'OSCE  
RÉGISSANT LA NON-PROLIFÉRATION ET DU QUINZIÈME  
ANNIVERSAIRE DE LA RÉOLUTION 1540 DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU**

(MC.DOC/2/19/Corr.1 du 6 décembre 2019)

Nous, ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sommes conscients de la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des éléments connexes pour la paix et la sécurité internationales.

Nous rappelons la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et les résolutions qui lui ont succédé, en particulier les résolutions 1977 (2011) et 2325 (2016), qui ont invité tous les États à prendre des mesures efficaces pour mettre en place des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs et ont reconnu la nécessité de resserrer la coordination de l'action menée aux niveaux national, sous-régional et régional pour que le monde réagisse plus vigoureusement à ce défi de taille et à la menace qu'il fait peser sur la sécurité internationale.

Nous réaffirmons les engagements de l'OSCE de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, énoncés en particulier dans les Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération adoptés en 1994 et actualisés en 2013, dans la Déclaration ministérielle de l'OSCE sur la non-prolifération adoptée en 2009 ainsi que dans la décision n° 4/15 du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur le rôle de l'OSCE en appui à la résolution 1540 (2004).

Nous rappelons que les États participants devraient s'acquitter pleinement de leurs obligations découlant des traités et accords de désarmement et de non-prolifération auxquels ils sont parties.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération, actualisés par le FCS en 2013, nous reconnaissons que ce document, qui, entre autres, démontre les engagements collectifs des États participants de faire face aux risques et aux défis liés aux armes de destruction massive, à leurs vecteurs et aux technologies connexes et de renforcer le régime mondial de non-prolifération et souligne la contribution de l'OSCE à ces efforts en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, demeure pertinent et n'a rien perdu de sa valeur.

À l'occasion du quinzième anniversaire de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, nous reconnaissons les progrès accomplis dans sa mise en œuvre dans l'espace de l'OSCE aux niveaux national et régional. Il reste cependant beaucoup à faire, ce qui demande des efforts soutenus et coordonnés de la part de la communauté internationale. Nous nous félicitons à cet égard du rôle de l'OSCE pour ce qui est de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 et des résolutions ultérieures par les États participants de l'OSCE

en étroite coordination avec le Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU en vue de compléter ses efforts.

Nous réaffirmons que les États participants et l'OSCE, en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, sont prêts à prendre une part active à l'Examen global de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2020–2021, entre autres, en vue de préciser le rôle de l'OSCE dans la facilitation de son application future.

Nous réaffirmons que les États participants sont déterminés à continuer de s'attaquer résolument et efficacement aux risques et aux problèmes de prolifération en vue d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE grâce à la pleine application de la résolution 1540 et au respect des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération.

**Pièce complémentaire 1 au document MC.DOC/2/19/Corr.1**

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'étant associée au consensus sur le document du Conseil ministériel de l'OSCE adopté aujourd'hui, qui s'intitule « Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU », la délégation de la Fédération de Russie souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

En ce qui concerne le quatrième paragraphe de cette déclaration (« Nous rappelons que les États participants devraient s'acquitter pleinement de leurs obligations découlant des traités et accords de désarmement et de non-prolifération auxquels ils sont parties »), la Fédération de Russie fait observer qu'elle a suspendu l'application du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) conformément au droit international et que, par conséquent, le paragraphe susmentionné ne s'applique plus à la mise en œuvre dudit Traité par la Fédération de Russie.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au document adopté ».

**Pièce complémentaire 1 au document MC.DOC/2/19/Corr.1**

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation ukrainienne (également au nom du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique) :

« Monsieur le Président,

L'Ukraine (également au nom des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) fait la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

À propos du paragraphe 4 de la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, nous tenons aussi à rappeler les engagements énoncés dans le Mémoire de Budapest sur les garanties de sécurité en ce qui concerne l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la conférence de l'OSCE tenue à Budapest (Hongrie) le 5 décembre 1994.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la déclaration et au journal de ce jour.

Merci ».

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES NÉGOCIATIONS  
RELATIVES AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT  
TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »**

(MC.DOC/3/19/Corr.1 du 6 décembre 2019)

Les ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

1. Rappellent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » ;
2. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
3. Soulignent la nécessité de poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats qui a été réaffirmée par les déclarations ministérielles de Hambourg, de Vienne et de Milan. À cet égard, nous invitons les parties à continuer de participer en conséquence au processus de négociation sous la Présidence albanaise de l'OSCE.
4. Louent les parties de continuer à consolider les acquis obtenus depuis la Réunion ministérielle de Vienne sur les questions prioritaires ainsi que leur détermination d'assurer la pleine application de tous les accords exprimée dans les protocoles des réunions à « 5+2 » tenues à Rome en 2018, à Vienne en 2017 et à Berlin en 2016, contribuant ainsi à l'édification de fondements solides pour continuer à faire progresser le processus de règlement ;
5. Se félicitent des mesures prises cette année par les parties pour faciliter les déplacements sans entraves des officiels ;
6. Encouragent les parties à élaborer des propositions communes sur de nouvelles mesures de confiance ;
7. Invitent les parties à continuer d'œuvrer à un certain rythme à tous les niveaux du processus de négociation pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;
8. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant que seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable, et réaffirment le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus ;

9. Saluent l'engagement, l'esprit d'initiative et la volonté politique des parties ayant permis de résoudre un certain nombre de questions qui se posaient de longue date, ainsi que l'approche unifiée et active des médiateurs et des observateurs à la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » au cours de leurs activités en 2019, y compris une nouvelle réunion de la Conférence bavaroise sur les mesures de confiance ;

10. Encouragent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à continuer de coordonner leurs efforts et à mettre pleinement à profit les possibilités collectives qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.

## **II. DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL**



**DÉCISION N° 1/19**  
**PRÉSIDENCE DE L'OSCE EN 2021 ET 2022**  
(MC.DEC/1/19 du 5 décembre 2019)

Le Conseil ministériel

Décide que la Suède exercera la Présidence de l'OSCE en 2021 ;

Décide que la Pologne exercera la Présidence de l'OSCE en 2022.

**DÉCISION N° 2/19**  
**CHANGEMENT DE NOM DU GROUPE DE CONTACT AVEC LES**  
**PARTENAIRES ASIATIQUES POUR LA COOPÉRATION ET DU**  
**GROUPE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES**  
**MÉDITERRANÉENS POUR LA COOPÉRATION**

(MC.DEC/2/19 du 6 décembre 2019)

Le Conseil ministériel

Décide de changer le nom du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération en « Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération » et « Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération », respectivement.

**DÉCISION N° 3/19**  
**DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**  
**DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**  
(MC.DEC/3/19 du 6 décembre 2019)

Le Conseil ministériel

Décide que la vingt-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Tirana les 3 et 4 décembre 2020.



### **III. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLÉGATIONS**



**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVAQUE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE  
L'ANDORRE, DE L'ARMÉNIE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE,  
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA,  
DE CHYPRE, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE,  
DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE,  
DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE,  
DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DE LA  
LETONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU  
LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE MALTE, DE LA  
MOLDAVIE, DE LA MONGOLIE, DU MONTÉNÉGRO, DE LA  
NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE  
LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU  
ROYAUME-UNI, DE LA SERBIE, DE LA SLOVÉNIE, DE  
LA SUÈDE ET DE LA SUISSE)**

(Annexe 10 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

La présente déclaration est faite au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Slovaquie.

Nous reconnaissons que la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité (GRSS) sont un élément crucial de l'approche globale de la sécurité de l'OSCE, fondée sur les principes et engagements existants et étroitement liée aux dimensions politico-militaire, économique et environnementale ainsi qu'humaine. Nous partageons le point de vue selon lequel la gouvernance du secteur de la sécurité est liée aux principes de la bonne gouvernance et à la façon dont ils s'appliquent au maintien, à la gestion et à la supervision de la sécurité. La gouvernance du secteur de la sécurité implique que ce secteur soit soumis aux mêmes normes de bonne gouvernance que tout autre secteur public et qu'il assure la sécurité de l'État et de sa population d'une manière responsable et efficace, dans le cadre d'un contrôle civil démocratique, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de la promotion de l'égalité de genre. La GRSS promeut la nécessité d'une approche globale de la réforme qui tienne compte des liens entre les divers acteurs et éléments du secteur de la sécurité et contribue notablement à l'élimination des obstacles structurels entre les institutions et dimensions de l'OSCE. Dans le monde actuel caractérisé par des problèmes de sécurité complexes et interdépendants (tels que la corruption, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la traite des êtres humains), les secteurs de la sécurité nationale doivent s'adapter à un environnement dynamique et changeant. Un secteur de la sécurité inclusif, responsable et contrôlé démocratiquement, qui respecte pleinement les droits de l'homme et l'état de droit, peut promouvoir la confiance entre la société et l'État ainsi que la stabilité dans toute la région de l'OSCE.

Ainsi qu'il ressort de la résolution 2151 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais aussi de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, la GRSS joue un rôle important en contribuant à la prévention des conflits, à la paix et à la sécurité. En tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE peut contribuer beaucoup à ces initiatives mondiales. Nous sommes convaincus que dans le cadre de partenariats avec d'autres, nous devrions nous appuyer sur les avantages comparatifs de l'OSCE qui résident dans son approche globale et régionale de la sécurité.

Nous reconnaissons que l'OSCE possède une longue expérience pour ce qui est d'aider les États participants à renforcer la gouvernance de leurs secteurs de la sécurité et d'entreprendre des réformes en conformité avec les engagements pris dans le cadre de l'Organisation. Nous nous félicitons des progrès réalisés ces dernières années dans la voie d'une approche plus cohérente et coordonnée de l'OSCE. Nous sommes cependant d'avis que l'on pourrait faire davantage en tirant pleinement parti des outils et des compétences dont nous disposons. L'OSCE pourrait devenir plus efficace dans ce domaine en adoptant les mesures suivantes : mettre davantage l'accent sur la bonne gouvernance, resserrer la coopération entre les trois dimensions de la sécurité, intégrer davantage la GRSS dans la panoplie d'outils pour le cycle du conflit, utiliser de manière plus efficiente les ressources limitées qui sont disponibles et permettre d'assurer une coordination accrue avec d'autres acteurs dans ce domaine.

Nous saluons les efforts déployés par la Présidence slovaque en vue de parvenir à une conception commune de la GRSS dans le contexte de l'OSCE. Nous jugeons en outre important de poursuivre les discussions régulières sur la GRSS en tant que mesure importante pour la reconnaissance du rôle de l'OSCE dans ce domaine.

Nous soulignons que les principes ci-après – qui sont tous ancrés dans nos engagements – devraient guider le soutien apporté par l'OSCE aux processus nationaux concernant la GRSS :

- Appropriation nationale : le soutien apporté par l'OSCE devrait être fondé sur une demande d'assistance de l'État participant concerné et aligné sur ses priorités nationales en matière de réforme ;
- Bonne gouvernance démocratique du secteur de la sécurité : le soutien apporté par l'OSCE devrait promouvoir un contrôle civil démocratique, l'état de droit et le plein respect des droits de l'homme ;
- Promotion de l'égalité de genre : un élément essentiel réside dans l'implication pleine, égale et active des femmes dans la GRSS et dans la promotion de la participation des femmes dans le secteur de la sécurité aux niveaux stratégique et opérationnel ;
- Globalité et inclusivité : une approche transdimensionnelle du soutien en matière de GRSS, fondée sur le concept de sécurité globale de l'OSCE, est requise pour tenir compte du caractère global des processus nationaux de GRSS, tout en favorisant une véritable participation de tous les segments de la société et l'implication de la société civile ;
- Sensibilité aux besoins de toutes les personnes, y compris les jeunes, en matière de sécurité : le soutien apporté en matière de GRSS devrait prendre en considération tous

les segments de la société et comporter des approches qui sont sensibles au genre et respectent les droits de l'homme. Tout soutien devrait s'appuyer sur une parfaite compréhension du contexte et se fonder sur une évaluation approfondie des besoins ;

- Coordination et coopération : il faudrait coordonner les activités de l'OSCE avec celles d'autres acteurs aux niveaux local, national, régional et international en faisant fond sur sa valeur ajoutée et son avantage comparatif.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BIÉLORUSSE**

(Annexe 2 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,

Permettez-moi de donner lecture de la déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République d'Arménie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République de Biélorussie, de la République du Kazakhstan, de la République de Moldavie, de la République d'Ouzbékistan, de la République de Serbie, de la République du Tadjikistan, de la République kirghize et du Turkménistan faite à propos du 75<sup>e</sup> anniversaire de la victoire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Le texte de la déclaration conjointe est joint à la présente annexe.

Merci de votre attention. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette Réunion.

**Pièce complémentaire à l'annexe 2 du Journal CM(26)**

### **DÉCLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE, DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN, DE LA RÉPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE, DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN, DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE, DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, DE LA RÉPUBLIQUE D'OUZBÉKISTAN, DE LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE, DE LA RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN ET DU TURKMÉNISTAN FAITE À LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE À PROPOS DU 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE À L'ISSUE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Bratislava, 5 et 6 décembre 2019

En 2020, nous célébrerons le 75<sup>e</sup> anniversaire de la victoire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'un des conflits les plus brutaux et sanglants de l'histoire, qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes et causé de terribles souffrances à l'humanité.

Le nazisme a été vaincu grâce à l'unité et à la solidarité indestructibles de nos peuples et à la lutte commune des pays de la coalition anti-hitlérienne. Nous avons tous une pensée pour ceux qui ont fait preuve d'un courage sans précédent au front et à l'arrière et qui ont sauvé notre civilisation de la destruction. Nous nous inclinons en mémoire des actes héroïques de la résistance clandestine antifasciste ainsi que des victimes des camps de la mort et des blocus de villes pacifiques.

Nous avons le devoir solennel de préserver la vérité historique. Nous considérons comme sacrilège toute manifestation de manque de respect pour les monuments en l'honneur des soldats et des commandants de l'Armée rouge ainsi que la profanation des tombes de ceux qui ont donné leur vie pour libérer l'Europe des nazis. Rien ne justifie le vandalisme dans ces lieux commémoratifs. Nous exhortons tous les pays à honorer la mémoire des héros et des libérateurs et à entretenir les tombes des soldats morts au combat.

Nous condamnons fermement les tentatives de falsification des résultats de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes scandalisés par les efforts déployés par certains pays pour réhabiliter et glorifier les criminels nazis et leurs partisans. Nous pensons qu'il est nécessaire de respecter strictement les arrêts du Tribunal militaire international de Nuremberg, qui sont imprescriptibles. Passer sous silence les crimes de haine fondés sur des critères ethniques et religieux mènera inévitablement le monde à une nouvelle catastrophe.

Nous notons l'importance de l'adoption, à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution intitulée « Lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ».

L'histoire a montré qu'il était dangereux de tolérer le nationalisme, l'intolérance, la discrimination, l'extrémisme ainsi que la haine ethnique, raciale et religieuse. Nous reconnaissons que la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 est un instrument international important.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à l'idée d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne libre, démocratique, commune et indivisible. Les actes héroïques des soldats victorieux de la Seconde Guerre mondiale et leur sacrifice désintéressé doivent être un message pour l'éternité exhortant les générations futures à renforcer la paix sur la base des principes de justice, d'égalité et d'indivisibilité de la sécurité.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE  
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE  
L'IRLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE LA  
POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU  
ROYAUME-UNI, DE LA SUÈDE ET DE L'UKRAINE)**

(Annexe 3 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom de la Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni et de la Suède.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Onze ans après l'invasion militaire russe de la Géorgie, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation du territoire géorgien et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit sur la base du plein respect de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki et du droit international.

Nous demandons à la Fédération de Russie de s'acquitter immédiatement de ses obligations bien précises découlant de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 facilité par l'Union européenne, y compris le retrait de ses forces sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités. Nous demandons par ailleurs à la Russie de revenir sur sa reconnaissance de la prétendue indépendance des régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Nous ne reconnaissons pas la légitimité des soi-disant élections tenues dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ni ne prenons acte de leurs résultats.

Nous sommes préoccupés par l'intensification des provocations de la Russie et des régimes de Soukhoumi et de Tskhinvali, y compris la tentative d'extension de la zone occupée et l'édification de « postes » par les soi-disant forces de sécurité de la région de l'Ossétie du Sud près du village de Chorchana sur un territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien. Nous restons par ailleurs préoccupés par l'installation de clôtures barbelées et autres obstacles artificiels le long de la ligne frontière administrative dans les villages d'Atosi et de Gugutiantkari, ainsi que par les fermetures prolongées des soi-disant points de passage dans la région géorgienne de l'Ossétie du Sud. Ces actions ont déstabilisé la situation sur le terrain et nuí gravement à la sécurité, à la sûreté, au bien-être et à la situation humanitaire de la population dans les zones touchées par le conflit. Le récent décès de Margo Martiashvili, du district d'Akhalgori, qui a été privée de la possibilité de bénéficier rapidement de soins médicaux adéquats en raison de la fermeture des soi-disant points de passage, est une nouvelle illustration tragique des graves conséquences que le maintien des restrictions à la liberté de circulation a pour la population locale. Nous sommes vivement préoccupés par la détention du Géorgien Vazha Gaprindashvili dans la région de l'Ossétie du Sud et demandons sa libération immédiate.

Nous sommes préoccupés par la détention des observateurs de l'EUMM (Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie) le 24 octobre 2019 par des représentants des soi-disant forces de sécurité de la région de l'Ossétie du Sud et considérons toute tentative d'entraver l'action de l'EUMM comme une provocation et comme une tentative flagrante de déstabiliser la paix et la sécurité sur le terrain. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'EUMM, seule mission internationale présente en Géorgie avec pour mandat de surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et de faciliter la paix et la sécurité sur le terrain. Nous demandons à la Fédération de Russie de permettre à l'EUMM de s'acquitter de son mandat sans entrave et intégralement, y compris en lui donnant accès aux régions géorgiennes tant de l'Abkhazie que de l'Ossétie du Sud.

Nous souscrivons à la déclaration faite par les coprésidents des Discussions internationales de Genève le 28 août 2019, selon laquelle les structures récemment érigées dans la région de Gugutiantkari entravent la libre circulation des habitants, les empêchent de se rendre dans leurs vergers et menacent l'accès à l'eau d'irrigation.

Nous réaffirmons nos profondes préoccupations devant l'accroissement des exercices militaires russes dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ainsi que de la militarisation de ces régions.

Nous restons profondément préoccupés par la discrimination ethnique à l'encontre des Géorgiens résidant en Abkhazie et en Ossétie du Sud ainsi que par les violations des droits de l'homme, notamment celles qui comporteraient un recours à la torture, par la destruction des maisons des personnes déplacées et par des restrictions indues de la liberté de circulation, de résidence et de possession. Nous soutenons le retour librement consenti des personnes déplacées et des réfugiés dans leur lieu d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Nous invitons les responsables effectifs à permettre aux organisations internationales et de défense des droits de l'homme d'accéder intégralement et sans entrave aux régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

Nous suivons de près l'affaire du décès de la citoyenne géorgienne Irakli Kvaratskhelia en détention arbitraire sur la base militaire russe illégalement déployée dans la région de l'Abkhazie.

Nous condamnons les meurtres des citoyens géorgiens Archil Tatumashvili, Giga Otkhazia et Davit Basharuli, et demandons instamment à la Fédération de Russie, en tant qu'État contrôlant effectivement les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, de lever tout obstacle à la traduction de leurs auteurs en justice. Dans ce contexte, nous demandons de nouveau qu'une enquête approfondie soit menée sur ces affaires et d'autres et que justice soit rendue. Nous exprimons notre soutien en faveur des mesures préventives prises par la Géorgie pour mettre fin au sentiment d'impunité et prenons acte de l'adoption de la liste Otkhazia-Tatumashvili par le Gouvernement géorgien.

Nous soutenons les Discussions internationales de Genève en tant que format de négociation sans égal et important pour relever les défis pour la sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire qui découlent du conflit non réglé entre la Russie et la Géorgie. Nous notons qu'il est prévu de tenir la cinquantième session des Discussions internationales de Genève d'ici la fin décembre 2019. Nous regrettons l'absence de progrès en ce qui concerne les questions centrales sur lesquelles portent les discussions, notamment le

non-recours à la force, l'établissement d'arrangements internationaux de sécurité dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud et la garantie d'un retour en toute sécurité, dans la dignité et librement consenti des personnes déplacées et des réfugiés en conformité avec le droit international.

Nous exprimons notre soutien aux mécanismes de prévention et de règlement des incidents (MPRI) et soulignons le rôle important qu'ils jouent pour éviter une escalade du conflit et aider à assurer la sécurité et la sûreté de la population sur le terrain. Nous exprimons notre profonde préoccupation devant la suspension des MPRI de Gali et d'Ergneti et invitons les participants à reprendre les réunions sans plus tarder et sans conditions préalables et dans le plein respect des règles de base des MPRI. Nous nous félicitons et nous faisons l'écho de la déclaration prononcée le 6 novembre par les coprésidents des Discussions internationales de Genève dans laquelle ils ont appelé à la reprise immédiate des MPRI sans conditions préalables. Les réunions techniques et ad hoc des MPRI sont utiles mais ne remplacent pas les réunions régulières des MPRI.

Nous nous félicitons du respect par la Géorgie de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 facilité par l'UE et de l'engagement unilatéral de la Géorgie de ne pas recourir à la force, et invitons la Fédération de Russie, en tant que partie au conflit, à faire de même en affirmant et en appliquant l'engagement de ne pas recourir à la force contre la Géorgie.

Nous prenons note de la politique de dialogue menée par le Gouvernement géorgien avec la Fédération de Russie en vue d'atténuer les tensions dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous prenons note de la réunion entre les ministres géorgien et russe des affaires étrangères tenue en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale de l'ONU à l'initiative et grâce aux bons offices de la Confédération suisse.

Nous réaffirmons notre ferme soutien en faveur de l'initiative de paix du Gouvernement géorgien – « Un pas vers un avenir meilleur » – destinée à améliorer la situation humanitaire et socio-économique de la population résidant dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ainsi qu'à renforcer, dans l'intérêt de tous, la confiance entre communautés divisées. Dans un souci de consolidation de la paix et de la prospérité économique, nous demandons instamment à toutes les parties de dialoguer pour lui donner une chance.

Nous encourageons l'OSCE à continuer de s'employer avec la Géorgie et d'autres organisations multilatérales à promouvoir les mesures de confiance sur le terrain. Nous encourageons par ailleurs la Géorgie à tenir le Conseil permanent informé des progrès qu'elle accomplit s'agissant de faire face aux développements sur le terrain et de la poursuite du renforcement de ses institutions et processus démocratiques.

Nous encourageons l'OSCE à participer au processus visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit en Géorgie. Nous déplorons la fermeture de la Mission de l'OSCE en Géorgie en 2009 et encourageons les États participants de l'OSCE à convenir de la réouverture de la mission transdimensionnelle de l'Organisation en Géorgie en la dotant d'une capacité d'observation et de la possibilité d'agir sans entrave de part et d'autre des lignes frontière administratives. La réouverture de la mission renforcerait considérablement le

rôle de l'OSCE dans les Discussions internationales de Genève et les MPRI, ainsi que dans la mise en œuvre des mesures de confiance.

Le Groupe des Amis de la Géorgie continuera de s'employer à sensibiliser au conflit et à l'évolution de la situation sur le terrain, à tenir la Russie redevable de ses obligations et à plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA  
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU  
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE,  
DE LA HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE,  
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU  
NORD, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE  
LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE  
LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA  
SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE ET DE LA TURQUIE)**

(Annexe 4 au journal CM(26) 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom de mon propre pays, la Finlande, et au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Nous avons conscience que notre environnement de sécurité en Europe s'est détérioré ces dernières années. Pour tenter d'inverser cette tendance négative, nous sommes résolus à contribuer à la restauration et à l'accroissement de la confiance entre les États participants ainsi qu'à l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité militaires, la mise en œuvre et la modernisation intégrales du Document de Vienne constituant à notre avis la mesure la plus efficace pour y parvenir.

À cet égard, nous rappelons les documents et engagements de l'OSCE pertinents pour la mise en œuvre et la modernisation du Document de Vienne, notamment la Décision n° 1/10 adoptée en 2010 par le FCS, la Déclaration commémorative d'Astana de 2010 et la Déclaration adoptée à Hambourg en 2016 à l'occasion du vingtième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements.

Nous rappelons en outre les initiatives relatives à la modernisation du Document de Vienne et, en particulier, la proposition commune FSC.DEL/213/19/Rev.1 en date du 24 octobre 2019, soutenue par 33 États participants, qui constitue une contribution sans précédent, substantielle et globale au processus de modernisation du Document de Vienne, et, à cet égard, nous accueillons favorablement l'examen de cette proposition commune au Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité en vue de parvenir à un consensus à 57.

Ayant cette proposition à l'esprit, nous avons conscience du soutien vigoureux apporté par les États participants de l'OSCE en faveur de la modernisation du Document de Vienne, en particulier de ses éléments clés axés sur l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité et sur la réduction du risque.

Nous réaffirmons notre ferme attachement au Document de Vienne et à sa mise en œuvre intégrale et sommes résolus à soutenir son processus de modernisation en vue de réaliser des progrès substantiels dans la voie de l'actualisation de ce document par le Conseil ministériel de l'OSCE en 2020 à Tirana.

Monsieur le Président,

Les États participants qui souscrivent à cette déclaration en demandent l'inclusion dans le journal de la présente Réunion ministérielle.

Merci.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA  
BELGIQUE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE  
L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE  
LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE  
L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG,  
DE LA MACÉDOINE DU NORD, DU MONTÉNÉGRO, DE LA  
NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE  
LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU  
ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE  
ET DE LA TURQUIE)**

(Annexe 5 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom de mon propre pays, la Bulgarie, et au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

L'environnement de sécurité euro-atlantique est devenu moins stable et moins prévisible en raison de la tentative d'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie, que nous ne reconnaissons et ne reconnâtrons pas, ainsi que des actes d'agression que la Russie continue de commettre dans l'est de l'Ukraine et de son recours injustifié à la force militaire fin 2018 en mer Noire, à proximité du détroit de Kertch et de la mer d'Azov. Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous demandons à nouveau à la Russie de mettre un terme à tout soutien financier et militaire aux formations militaires illégales opérant sur le territoire ukrainien, de retirer tout le matériel et le personnel militaires russes ainsi que de se conformer à ses engagements internationaux en garantissant un accès sans entrave aux ports ukrainiens de la mer d'Azov et en permettant de naviguer librement conformément au droit international. Nous demandons à la Russie de libérer immédiatement tous les citoyens ukrainiens qui continuent d'être détenus illégalement. Nous accueillons avec satisfaction l'achèvement du désengagement à Stanytsia Luhanska, Zolote et Petrivske et encourageons à prendre des mesures supplémentaires dans la bonne direction. Nous comptons sur des progrès importants sur la voie du règlement du conflit au sein du Groupe de contact trilatéral et dans le cadre des discussions au format « Normandie », en particulier à l'occasion du Sommet des quatre dirigeants du format « Normandie » prévu à Paris le 9 décembre. À cet égard, nous louons les dirigeants ukrainiens pour leur engagement en faveur d'un règlement pacifique de ce conflit et appelons la Russie à agir de même.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération ont apporté et devraient continuer d'apporter une contribution essentielle pour ce qui est d'atteindre nos objectifs en matière de sécurité et d'assurer la stabilité stratégique et notre sécurité collective. Nous sommes déterminés à préserver, renforcer et moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe sur la base de principes et engagements clés, dont le respect de la

souveraineté et de l'intégrité territoriale, le non-recours à la force ou à la menace de la force, la réciprocité, la transparence et le consentement de la nation hôte.

L'application sélective du Document de Vienne et du Traité sur le régime « Ciel ouvert » que la Russie continue de pratiquer, ainsi que sa non-application depuis longtemps du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, associées à son dispositif militaire agressif, ont nui à notre sécurité. Nous appelons la Russie à recommencer de mettre pleinement en œuvre et de respecter, dans la lettre et l'esprit, l'ensemble de ses obligations et engagements internationaux, ce qui est indispensable pour restaurer la transparence militaire et accroître la prévisibilité dans la région euro-atlantique.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons du vaste soutien en faveur de la modernisation du Document de Vienne et déplorons que le projet de déclaration ministérielle sur la mise en œuvre et la modernisation du Document de Vienne 2011 n'ait pas été adopté. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ainsi que de la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous demandons de nouveau que ces documents importants dans l'environnement de sécurité actuel soient intégralement mis en œuvre.

Le renforcement de la transparence et de la confiance militaires dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE est une priorité majeure et le restera. Les États participants de l'OSCE devraient continuer de s'employer à réduire les risques et à prévenir les incidents de manière efficace ainsi qu'à accroître la transparence militaire. Nous soulignons par ailleurs que l'OSCE reste une plateforme importante et inclusive pour rétablir la confiance à travers un dialogue militaire multilatéral entre les 57 États participants. Nous considérons que la mise en œuvre et la modernisation intégrales du Document de Vienne sont la mesure la plus importante que les États participants de l'OSCE peuvent prendre à cet égard.

Nous invitons par conséquent tous les États participants à prendre part de façon constructive aux négociations menées à l'OSCE pour moderniser le Document de Vienne. Nous accueillons avec satisfaction et avalisons la proposition unitaire présentée par 32 pays le 23 octobre comme une bonne base pour une négociation aussi ambitieuse. Parvenir à un consensus sur un Document de Vienne actualisé constituerait une étape essentielle dans le rétablissement de la transparence et l'accroissement de la prévisibilité dans la région euro-atlantique. Nous espérons que tous les États participants conjugueront leurs efforts pour réaliser des progrès substantiels sur un Document de Vienne actualisé d'ici à la fin de 2020.

En tant qu'instrument juridiquement contraignant, le Traité sur le régime « Ciel ouvert » a contribué à accroître la confiance et à favoriser la sécurité coopérative. Nous regrettons que la Russie continue de ne pas se conformer au Traité et condamnons son refus d'un segment de vol prévu en vertu d'un plan de mission convenu pour survoler l'exercice « Tsentr 2019 », qui constituait une violation manifeste du Traité. Nous appelons la Russie à faire preuve d'ouverture et de transparence et à agir en conformité avec ses obligations découlant du Traité. Nous nous félicitons de la décision sur la répartition des quotas actifs, qui permet aux vols de se poursuivre en 2020.

Par ailleurs, nous sommes attachés au Dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE, considérant qu'il offre l'occasion de relancer un échange de vues utile entre toutes les parties prenantes pour restaurer la confiance. Nous félicitons le Président du Groupe de travail informel, l'Ambassadeur Boender, ainsi que son équipe, pour le travail important et très utile qui a été accompli cette année dans le cadre du Dialogue structuré sur la réduction des risques et les perceptions de la menace. Nous soutenons activement la poursuite du Dialogue structuré en tant que processus transparent et inclusif engagé et contrôlé par les États participants et sans résultat prédéterminé. Nous avons conscience qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, qui demandera davantage de temps. Nous encourageons tous les États participants à prendre part de manière constructive à ces efforts à Vienne.

Monsieur le Président, les États participants qui souscrivent à cette déclaration demandent son inclusion dans le journal de la présente réunion ministérielle.

Merci.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

(Annexe 6 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude à la Présidence slovaque pour les conditions confortables qui ont été créées pour les participants à la Réunion ministérielle. Les débats sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour, qui ont eu lieu lors des travaux préparatoires, de la session plénière et en marge de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, nous permettent d'affirmer que cette manifestation a été productive dans une certaine mesure.

La délégation russe a montré qu'elle était tout à fait disposée à coopérer de manière constructive sur la base d'un programme positif et unificateur. Nos experts ont travaillé consciencieusement sur tous les projets proposés par la Présidence et ont examiné d'autres documents avec une grande attention.

Nous avons apporté huit propositions russes à Bratislava, mais elles n'ont pas été accueillies dans un bon esprit de partenariat. En effet, la plupart d'entre elles ont été rejetées sans discussion sous des prétextes saugrenus. Or, il apparaît évident qu'elles ont été bloquées principalement parce qu'elles sont d'origine russe, même si l'on a tenté de nous convaincre du contraire. Nous estimons que cette démarche est à courte vue et que le travail de fond effectué dans le cadre de l'OSCE est sacrifié au profit de considérations idéologiques.

Nous regrettons que la volonté de certains pays d'imposer une vision déformée des réalités politiques et juridiques modernes et de faire des déclarations fondées sur une logique de blocs ait empêché l'adoption d'une déclaration de politique générale et d'une déclaration sur les efforts de l'OSCE pour faciliter un règlement de la crise interne à l'Ukraine.

Ces pays n'ont pas eu une volonté politique suffisante pour s'entendre sur l'approbation d'une déclaration des 57 États à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, même si le document reprend une formulation convenue les années précédentes. Certains États ont une mémoire historique non seulement courte mais aussi sélective, ce qui est regrettable et dangereux. Or, l'oubli de l'histoire et sa déformation au profit des intérêts opportunistes du moment peuvent conduire à répéter les erreurs et les tragédies du passé. Notre position est exposée en détail dans la déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères de 11 États, qui a été lue par le représentant de la Biélorussie.

Nous nous félicitons de la déclaration faite en faveur du règlement transnistrien au format « 5+2 ». Nous sommes convaincus que la mise en œuvre des mesures de confiance convenues et la définition de nouvelles mesures réciproques favoriseront un rapprochement continu des deux rives du Dniestr. Une déclaration conjointe des chefs de délégation des États coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE à l'appui du processus de règlement du conflit du Haut-Karabakh a été adoptée. Nous notons que les parties ont l'intention de poursuivre les négociations et de prendre de nouvelles mesures pour préparer les populations à la paix.

Deux déclarations du Conseil ministériel sur les anniversaires de l'adoption des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération, de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ont été adoptées. Nous considérons que leur contenu est globalement positif, mais nous notons que c'est à l'évidence le maximum que l'on puisse atteindre actuellement dans le volet politico-militaire.

Toute discussion sur les moyens de rétablir la confiance et de désamorcer les tensions est en soi positive. Nous sommes en faveur de la poursuite du Dialogue structuré avec la participation d'experts militaires et sans politisation du processus. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure de confiance importante.

Le renforcement de la coopération dans la lutte contre les défis transnationaux n'a rien perdu de son actualité, compte tenu en particulier de la menace terroriste persistante dans le monde en général et dans l'espace de l'OSCE en particulier. Nous devons faire mieux connaître le rôle de l'Organisation dans la lutte contre la propagation de l'idéologie terroriste, notamment par le biais des médias, et faire un usage plus efficace du Comité de sécurité du Conseil permanent de l'OSCE dans les domaines prioritaires de la lutte contre le terrorisme avec la participation régulière d'experts des capitales. La proposition russe relative à la lutte contre le trafic de drogues reste pertinente.

Nous tenons également à faire remarquer que l'obsession inexplicable de quelques délégations pour la question du « genre » a gêné les travaux visant à parvenir à un accord sur des décisions qui ne sont pas directement liées à cette question.

Le sabotage par certaines délégations de la mise en œuvre des instructions données par le Conseil ministériel à Bâle en 2014 concernant l'adoption de déclarations visant à protéger les chrétiens et les musulmans est totalement contre-productif. Dans ce contexte, leur discours sur la nécessité de respecter strictement les engagements auxquels nous avons tous souscrit semble hypocrite.

Les projets de décision équilibrés sur les droits linguistiques et éducatifs des minorités nationales et le libre accès du public à l'information ont été catégoriquement rejetés. Ainsi, les mêmes engagements que les pays occidentaux ont défendus si activement dans le passé sont désormais devenus gênants pour eux-mêmes.

Nous avons soutenu l'appel de Bratislava lancé par le Président en exercice. Nous sommes d'accord avec ses dispositions essentielles selon lesquelles nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise, faire preuve d'une souplesse et d'une volonté de compromis accrues et renforcer le dialogue interactif sur la base de l'égalité des droits. Nous continuerons d'être guidés par ces principes dans nos travaux au sein de l'OSCE.

L'année prochaine marquera le quarante-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki et le dixième anniversaire de la Déclaration d'Astana. Il s'agit là d'une bonne occasion de réaffirmer notre adhésion aux principes fondamentaux de l'OSCE énoncés dans ces documents et à la tâche consistant à renforcer la sécurité globale et indivisible. Il est toutefois alarmant de constater que, cette année, plusieurs partenaires n'ont pas manifesté la

volonté de le faire dans le cadre du vingtième anniversaire de la Charte européenne de sécurité et de la Plate-forme pour la sécurité coopérative.

Nous souhaitons plein succès à l'Albanie, qui exercera la prochaine Présidence.

Merci de votre attention.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

(Annexe 7 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de faire part au Ministre des affaires étrangères Lajčák de notre gratitude – je sais que je m'exprime au nom de beaucoup – pour avoir accueilli cette réunion. Je suis reconnaissant à la Slovaquie de son hospitalité comme hôte de la présente Réunion du Conseil ministériel et à votre délégation des efforts qu'elle a déployés pour en assurer le succès. Nous rendons en outre hommage au travail inlassable accompli durant l'année écoulée par Rado Boháč, le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'OSCE. Nous apportons notre soutien sans réserve à l'Albanie dans l'exercice de la prochaine présidence, ainsi qu'à l'engagement de la Suède et de la Pologne d'assumer cette importante responsabilité à l'avenir.

Le Président Trump m'a demandé de souligner clairement le ferme attachement des États-Unis à la défense et à la promotion des valeurs et des principes de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris de l'OSCE. Les États-Unis comprennent l'importance de l'OSCE et le rôle qu'elle joue dans le renforcement de la stabilité régionale, le progrès économique et le développement environnemental, la défense des droits de l'homme et la promotion de la tolérance. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'être son plus gros contributeur pour ce qui est tant de ses budgets que de son personnel. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur une décision concernant la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains malgré tous nos efforts. Nous remercions nos coauteurs – la Biélorussie et la Présidence slovaque – de leur ferme soutien.

Nous demeurons gravement préoccupés par le fait que plusieurs États participants ne mettent pas en œuvre leurs engagements pris dans le cadre de l'OSCE. Mais soyons clairs : les États participants ne partagent pas tous la même responsabilité pour ce qui est de l'absence de progrès dans la concrétisation de la promesse de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris. C'est plutôt un seul État – la Russie – qui en est responsable au premier chef. Nous le constatons dans l'agression en cours de la Russie en Ukraine, l'occupation par elle de parties de la Géorgie, le maintien de sa présence militaire tant en Géorgie qu'en Moldavie, ses violations des droits de l'homme aussi bien sur son territoire qu'à l'étranger et son recours de façon de plus en plus sophistiquée à des méthodes hybrides pour porter atteinte à la sécurité et aux systèmes démocratiques dans les trois dimensions.

Mes collègues et moi-même avons eu, lors de la présente Réunion du Conseil ministériel, des rencontres fructueuses avec des militants de la société civile et des représentants d'ONG. Leur expertise renforce nos travaux, et nous devons résister aux efforts qui restreignent indûment la participation de la société civile aux manifestations de l'OSCE.

Mon gouvernement se félicite de l'accord à 57 sur une Déclaration du Conseil ministériel concernant les pourparlers à « 5+2 » relatifs au règlement du conflit transnistrien. Nous rappelons en outre la nécessité de remplir les engagements pris lors du Sommet de l'OSCE en ce qui concerne le retrait des forces militaires russes de la Moldavie.

Les États-Unis ont été heureux de s'associer aux Amis de la Géorgie pour exprimer leur soutien sans faille en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il n'a malheureusement pas été possible de parvenir à un consensus sur une déclaration relative au conflit russo-géorgien. Nous souhaiterions un débat sur les possibilités pour l'OSCE de jouer un rôle accru dans la recherche d'un règlement pacifique dans le cadre de règles appropriées.

Nous regrettons par ailleurs que la Russie contrecarre les efforts de modernisation du Document de Vienne, ainsi qu'il a été indiqué précédemment à la présente Réunion. Après l'adoption de l'Acte final de Helsinki, la Russie a été pendant de nombreuses années un ardent défenseur de la transparence des activités militaires. Le changement d'orientation regrettable de la Russie va au-delà de ce qui pourrait se justifier par des préoccupations légitimes en matière de sécurité. Cette nuit même, alors qu'un consensus avait été négocié en vue de déclarer notre solidarité avec nos partenaires asiatiques, la Russie a proposé des modifications de dernière minute dont elle savait qu'elles empêcheraient l'adoption de cette déclaration de consensus.

J'attends avec impatience le jour où la Russie cessera de faire de l'obstruction et permettra à l'Organisation de réaliser son plein potentiel et où elle s'associera aux efforts déployés par l'immense majorité des États participants pour faire en sorte que notre sécurité partagée et un avenir pacifique pour l'espace l'OSCE deviennent une réalité.

Merci, Monsieur le Président.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE**

(Annexe 8 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,  
Excellences,

La délégation russe ayant demandé que la déclaration qu'elle a faite aujourd'hui à la séance de clôture soit annexée au journal de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Bratislava, je souhaite faire la déclaration qui suit aux fins de clarification et de correction.

Le représentant de la délégation russe, se référant au titre d'un des projets de documents en cours d'examen par les États participants, a employé l'expression « crise ukrainienne interne ». En fait, ce document s'intitulait « Projet de déclaration sur les efforts de l'OSCE en faveur de la paix en Ukraine et dans son voisinage », tel que distribué sous la cote MC.DD/11/19/Rev.2 et daté du 2 décembre 2019.

Nous remercions la Présidence slovaque d'avoir établi ce projet et regrettons que son adoption ait été empêchée par une seule délégation, celle de la Fédération de Russie. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette Réunion du Conseil.

Merci, Monsieur le Président.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE  
L'ANDORRE, DE L'ARMÉNIE, DE L'AUTRICHE, DE  
L'AZERBAÏDJAN, DE LA BELGIQUE, DE LA  
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE  
CHYPRE, DE LA CROATIE, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE  
LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE  
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,  
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU  
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DU  
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA  
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA  
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SERBIE, DE LA  
SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE  
ET DE L'UKRAINE)**

(Annexe 9 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 46 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine, ainsi que mon propre pays, le Danemark.

En 1989, un certain nombre d'événements historiques – dont la voie balte, la chute du mur de Berlin et la révolution de velours – ont façonné l'espace de l'OSCE tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ces événements n'ont pas seulement apporté la démocratie à des millions de gens. Ils ont aussi prouvé qu'une société civile forte, pluraliste et dynamique qui exerce ses droits de l'homme et ses libertés fondamentales peut catalyser un changement pacifique, parfois dans des conditions incroyablement défavorables.

Nous avons progressé à grands pas en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales au cours des 30 dernières années. Et pourtant, aujourd'hui, nous constatons que le combat n'est pas terminé. La discrimination exclut trop de membres de nos sociétés. L'espace de la société civile et des médias indépendants se rétrécit rapidement. Et les menaces et la violence à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme vont croissant.

Parallèlement, le monde n'a jamais été plus interconnecté, grâce notamment aux technologies numériques. Les incidences des violations des droits de l'homme dans une partie de notre espace peuvent avoir de graves répercussions dans une autre. Les violations des droits de l'homme et les restrictions imposées à la société civile peuvent nous toucher

tous, où que nous vivions. Le respect des droits de l'homme dans les États est primordial pour une sécurité durable entre les États.

Monsieur le Président,

Nous continuerons à faire entendre notre voix en cas de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Qu'il s'agisse de défenseurs des droits humains exposés à des représailles pour leur travail désintéressé ou de personnes visées à cause de ce qu'elles sont, de qui elles aiment ou de ce qu'elles croient ou disent. Nous battons en brèche les stéréotypes et les préjugés, combattons les mythes par les faits et nous élèverons contre la discrimination et l'intolérance chaque fois qu'il y a lieu et à l'encontre de qui que ce soit.

La société civile est la conscience de nos sociétés, une source d'idées et un élément clé pour un dialogue ouvert et inclusif. C'est un pilier de la démocratie. Nous sommes donc attachés à un monde où les gens sont libres de s'unir et de se rassembler, de dire ce qu'ils pensent, de croire ou de ne pas croire et de tenir leurs gouvernements pour responsables sans être exposés à des représailles. Nous rendons hommage aux personnes et organisations de la société civile qui œuvrent sans relâche à la défense de nos engagements concernant les droits de l'homme. Elles méritent notre reconnaissance, notre protection et notre soutien.

Nous louons les institutions autonomes de l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut Commissaire pour les minorités nationales pour leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, en tant que contributeurs essentiels à une sécurité globale et à des démocraties fortes. Leurs activités, leurs mandats et leur indépendance institutionnelle sont essentiels pour la protection et la promotion des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

Nous continuerons à lutter pour faire en sorte que la mise en œuvre des principes et engagements de l'OSCE demeure au premier plan de nos travaux au sein de l'Organisation.

Pour finir, nous tenons à exprimer notre gratitude et nos remerciements sincères à la Présidence slovaque pour les efforts inlassables qu'elle a déployés en vue de renforcer la dimension humaine tout au long de l'année.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.

Merci.

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

(Annexe 11 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

La délégation finlandaise, qui représente le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Islande, de la Norvège, de l'Ukraine, de la Géorgie, de l'Andorre, de la Suisse et du Kazakhstan.

Nous gardons à l'esprit les discussions menées dans le cadre du Comité économique et environnemental et du Comité de sécurité sous les présidences autrichienne, italienne et slovaque de l'OSCE au sujet de l'impact que les problèmes environnementaux peuvent avoir sur la sécurité.

Nous prenons note du cadre juridique et politique international existant en soutien à la lutte contre la criminalité transnationale organisée qui nuit à l'environnement et sommes convaincus que l'OSCE peut être une plateforme utile pour le dialogue, l'échange de meilleures pratiques et de données d'expérience ainsi que la promotion de la coopération entre les États participants de l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.

Nous rappelons par ailleurs le Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale, adopté à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en 2003, et réaffirmant la détermination de tous les États participants de renforcer encore la coopération visant à réduire les risques sécuritaires liés à l'environnement, entre eux et avec d'autres institutions et organisations internationales et régionales œuvrant dans le domaine de l'environnement.

À cet égard, nous encourageons la Présidence albanaise de l'OSCE de 2020 et les présidences ultérieures de l'Organisation, aidées du Secrétariat de l'OSCE, y compris au travers de consultations avec les États participants et les organisations internationales et régionales compétentes, à continuer de renforcer le dialogue sur l'impact que les problèmes environnementaux peuvent avoir sur la sécurité et à évaluer le rôle complémentaire que l'OSCE peut jouer et les futures contributions qu'elle peut apporter dans ce domaine.

Je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

(Annexe 12 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

La délégation finlandaise, qui représente le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de l'Ukraine, de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Andorre et de la Suisse.

Eu égard à l'importance de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable en tant que programme mondial et global, nous exprimons notre détermination d'intensifier les efforts que nous déployons conjointement au profit de notre planète et de sa population, y compris dans l'espace de l'OSCE.

Nous soulignons l'importance de l'appel à une action accélérée lancé dans la déclaration politique du Forum politique de haut niveau sur le développement durable réuni les 24 et 25 septembre 2019, telle qu'elle a été adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement, et réaffirmons l'engagement de ne laisser personne de côté, qui est au cœur de l'Agenda 2030.

Nous rappelons le caractère transdimensionnel des Objectifs de développement durable avec un ensemble d'objectifs et de cibles interdépendants et indivisibles équilibrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

Nous reconnaissons le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la facilitation de partenariats durables entre les gouvernements à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes concernées pour réaliser la vision et les objectifs de l'Agenda 2030 s'il y a lieu.

Nous reconnaissons également le rôle complémentaire que peuvent jouer les organisations régionales aux fins de la mise en œuvre effective et judicieuse des Objectifs de développement durable en créant des synergies et en resserrant la coopération.

Nous soulignons le rôle de l'OSCE, en tant que plus importante organisation de sécurité régionale, avec son concept de sécurité globale et coopérative, sa panoplie d'outils, son expertise et ses connaissances pertinentes sur le terrain, pour ce qui est d'aider les 57 États participants à mettre en œuvre les Objectifs pertinents de développement durable.

Nous soulignons l'importance de l'Objectif 16, car nous sommes convaincus que promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont des conditions cruciales pour la sécurité et la coopération régionales. Nous soulignons la précieuse contribution que l'OSCE apporte – dans ses trois dimensions – à la réalisation de l'Objectif 16.

En conclusion, nous avons conscience que le temps presse et réaffirmons notre attachement au multilatéralisme et à une mise en œuvre réussie et effective de l'Agenda 2030.

Je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVÈNE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'AUTRICHE, DE LA  
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE CHYPRE, DE L'ESPAGNE, DE LA  
HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DE  
MALTE, DE MONACO, DE LA MONGOLIE, DU PORTUGAL, DE  
SAINT-MARIN, DE LA SLOVAQUIE ET DE LA SUISSE)**

(Annexe 13 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite également au nom des États participants suivants : Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Espagne, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Malte, Monaco, Mongolie, Portugal, Saint-Marin, Slovaquie et Suisse.

À la Réunion du Conseil ministériel tenue en 2013 à Kiev, nous avons tous reconnu le caractère évolutif des menaces transnationales dans la région de l'OSCE et au-delà, ainsi que la nécessité d'apporter des réponses collectives, notamment en renforçant la coopération avec nos groupes de partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération. De nouveaux défis transnationaux sont apparus depuis, soulignant une fois encore l'interdépendance entre la sécurité de l'espace de l'OSCE et celle de nos groupes de partenaires pour la coopération.

Nous pensons que, pour élaborer une réponse commune à ces défis, nous devons approfondir le dialogue politique entre les États participants de l'OSCE et les groupes de partenaires pour la coopération dans toutes les instances possibles, en commençant par le Conseil ministériel, conformément à l'esprit de la Déclaration ministérielle des partenaires de l'OSCE pour la coopération adoptée à Madrid en 2007 (MC.DOC/1/07/Corr.1), des déclarations du Conseil ministériel de Bâle sur la coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques (MC.DOC/9/14 et MC.DOC/10/14) et de la récente Déclaration ministérielle sur la sécurité et la coopération en Méditerranée adoptée à Milan en 2018 (MC.DOC/4/18).

En conséquence, nous jugeons qu'il serait bon de modifier les Règles de procédure de l'OSCE de telle sorte que les chefs de délégation des groupes de partenaires pour la coopération puissent s'adresser au Conseil ministériel après les chefs de délégation de rang égal des États participants comme suit :

- Ministres ou chefs de délégation de rang égal des États participants ;
- Ministres ou chefs de délégation de rang égal des groupes de partenaires pour la coopération ;
- Vice-ministres ou représentants de rang égal des États participants ;
- Vice-ministres ou représentants de rang égal des groupes de partenaires pour la coopération ;
- Tous les autres chefs de délégation des États participants ;

- Tous les autres chefs de délégation des groupes de partenaires pour la coopération.

Nous considérons cela comme un signe concret de volonté politique de collaborer plus étroitement avec les partenaires dans le cadre de l'OSCE et de renforcer notre dialogue politique.

Une telle modification permettra en outre de codifier la pratique courante, introduite sous la Présidence suisse en 2014 et suivie par toutes les présidences ultérieures, d'inviter les États participants à s'adresser au Conseil ministériel conformément au rang de leur chef de délégation, les ministres ou chefs de délégation de rang égal ayant préséance sur les autres représentants.

Nous encourageons les autres États participants à examiner plus avant une telle proposition en vue de parvenir au consensus requis pour son adoption ultérieure.

Monsieur le Président,

Nous restons attachés au renforcement de nos relations avec les groupes de partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération afin d'être mieux à même d'élaborer une réponse commune aux défis de notre époque.

Les États participants qui souscrivent à la présente déclaration demandent qu'elle soit annexée au journal de cette Réunion du Conseil ministériel.

Merci.



## **IV. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL**



## **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL**

(MC.GAL/6/19 du 6 décembre 2019)

Monsieur le Président, cher Miroslav,

Merci pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé aujourd'hui et pour votre excellente direction de l'OSCE tout au long de l'année. Je tiens par ailleurs à remercier vos équipes à Vienne et ici à Bratislava, dirigées par les ambassadeurs Bohac et Kirnag, pour leur ardeur au travail et leur dévouement à notre organisation.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ici aujourd'hui à la veille d'un certain nombre d'anniversaires historiques de l'OSCE.

En 1975, l'Acte final de Helsinki a créé un concept de sécurité globale et coopérative reposant sur des principes communs qui nous ont aidés à renforcer la confiance et à atténuer les tensions issues de la guerre froide.

En 1990, la Charte de Paris a exposé la vision prometteuse d'une Europe entière et libre, unie par son attachement à la démocratie et à la paix.

Et, en 2010, la Déclaration d'Astana a réaffirmé nos principes fondamentaux et notre vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne libre, démocratique, unie et indivisible.

L'année prochaine nous offrira donc un moment opportun pour réaffirmer notre engagement en faveur de nos principes fondamentaux, revenir sur nos réalisations, déterminer les domaines dans lesquels nous pouvons mieux faire et renouveler notre vision commune pour l'avenir de l'OSCE.

Mais nous devrions aussi voir plus grand.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à de redoutables nouveaux défis qui influent sur notre sécurité commune : le changement climatique. La migration. Et une révolution technologique provoquée par la numérisation et l'intelligence artificielle.

La seule façon de relever des défis d'une aussi grande ampleur consiste à œuvrer ensemble, à se soutenir les uns les autres et à se tenir mutuellement responsables. Être sceptique à l'égard de la coopération internationale en des temps comme les nôtres est paradoxal. Comment pouvons-nous trouver des solutions communes à des problèmes partagés si nous sommes peu désireux de dialoguer les uns avec les autres ?

Inspirons-nous de nos prédécesseurs de l'époque de la guerre froide qui ont préconisé plus de dialogue et plus de coopération comme moyen d'atténuer les tensions et de rétablir la confiance.

Dans l'environnement polarisé d'aujourd'hui, l'OSCE offre une rare plateforme pour mener un dialogue de sécurité inclusif dans le cadre duquel chacun au sein de notre région bénéficie d'une voix égale. Le Dialogue structuré, une de nos initiatives phares, peut contribuer à atténuer les tensions politico-militaires. Mais son efficacité dépend de la volonté des États participants de dialoguer de bonne foi et d'insuffler à ce Dialogue un nouvel élan en 2020.

Chers ministres,

Nous devrions tous être fiers de la longue expérience de l'OSCE en matière de prévention des conflits, de renforcement de la sécurité et de promotion de la paix.

Notre réseau de 16 présences de terrain a des effets positifs sur le quotidien de la population en désamorçant les tensions, en promouvant l'état de droit et le respect des droits humains et en soutenant les processus de réforme nationaux.

Nos institutions et l'Assemblée parlementaire aident les États participants à renforcer les institutions démocratiques et à protéger les droits humains, les libertés fondamentales et les droits des minorités nationales.

Et les départements spécialisés du Secrétariat s'emploient à renforcer la résilience des États participants aux problèmes qui nuisent à la stabilité, dont la corruption, la concurrence pour les ressources naturelles, les cybermenaces, le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que le trafic de drogues et d'armes et la traite des êtres humains.

L'exemple le plus visible de l'influence de l'OSCE est celui de l'Ukraine, où nous avons été en mesure d'agir concrètement car vous avez mis à notre disposition le personnel, les fonds et la technologie dont nous avons besoin. Avec votre soutien, l'OSCE a joué un rôle décisif depuis que la crise a éclaté en 2014, lorsque nous étions la seule organisation internationale acceptée par toutes les parties.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, la MSO, tient la communauté internationale informée de l'évolution de la situation sur le terrain, y compris grâce au recours novateur à la technologie pour compléter ses patrouilles.

La MSO facilite par ailleurs le dialogue, désamorce les tensions et s'emploie sans relâche à améliorer la situation des civils dans la zone du conflit. Rien que cette année, les observateurs de la MSO ont facilité la conclusion de quelque 1 350 cessez-le-feu locaux afin de pouvoir réparer l'infrastructure électrique, hydrique et gazière qui dessert les populations de part et d'autre de la ligne de contact. Ils ont aussi favorisé et observé le désengagement dans les trois zones pilotes.

Tous ces efforts devraient contribuer à rétablir la confiance. Mais, pour que la Mission puisse s'acquitter pleinement de son mandat, les parties doivent respecter et protéger les observateurs et les actifs de la MSO et lever les restrictions à leur liberté de mouvement.

L'OSCE soutient également les efforts du Groupe de contact trilatéral en faveur d'une mise en œuvre intégrale des accords de Minsk et d'un règlement pacifique. Bien que la situation dans l'est de l'Ukraine demeure précaire, il existe actuellement une très importante fenêtre d'opportunité pour progresser vers une paix durable.

Nous devons tous faire le maximum pour soutenir cette nouvelle dynamique. Cela sera bénéfique pour l'ensemble de la région de l'OSCE. La paix dans l'est de l'Ukraine contribuerait à rétablir la confiance. J'espère donc que le Sommet au format Normandie, qui se tiendra la semaine prochaine, adressera aux parties un signal politique fort pour les inciter à prendre des mesures courageuses destinées à apporter la paix aux habitants du Donbass. Un tel signal pourrait également être une source d'inspiration pour des progrès dans d'autres conflits dans notre région. L'OSCE est prête à soutenir toutes les initiatives en faveur de la paix.

Nous sommes également prêts à répondre aux États participants qui souhaitent un engagement accru de l'OSCE. Nous le constatons actuellement en Asie centrale, où un nouvel esprit d'ouverture a créé de nouvelles possibilités de coopération. Nos bureaux de terrain, nos institutions, le Secrétariat et l'Assemblée parlementaire sont tous soucieux de répondre aux demandes d'aide pour renforcer la sécurité dans la région et soutenir les processus nationaux de réforme.

Nos partenaires asiatiques et méditerranéens souhaitent également intensifier la coopération. J'espère que vous soutiendrez nos efforts pour renforcer la collaboration avec l'OSCE alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire du Partenariat méditerranéen cette année et que le vingt-cinquième anniversaire du Partenariat asiatique sera célébré l'année prochaine.

Les synergies que créent les partenariats nous permettent de promouvoir la paix et la sécurité plus efficacement et effectivement. Les efforts visant à mettre en œuvre des partenariats avec d'autres organisations internationales reposent fermement sur la Plate-forme pour la sécurité coopérative, qui a été adoptée au Sommet d'Istanbul il y a 20 ans.

Nous avons déjà renforcé nos liens avec l'Organisation des Nations Unies – notre partenaire le plus important – ce qui a donné lieu à une coopération plus efficace, des économies appréciables pour tous et une meilleure conformité avec le programme de développement durable.

Chers ministres,

Votre présence ici aujourd'hui montre que vous croyez en la coopération et que vous soutenez l'OSCE.

Il est manifeste que vous avez conscience des énormes possibilités qu'offre l'Organisation. Vous le prouvez chaque année en nous confiant de nouvelles tâches.

Si les attentes élevées que vous nourrissez à l'égard de notre organisation nous motivent certes, je dois vous avouer franchement que cela nous pose aussi des difficultés.

Je suis bien conscient du fait que nous sommes tous soumis à des restrictions budgétaires et je continue de rechercher des possibilités de réaliser des économies. Mais l'OSCE a besoin que vous lui manifestiez votre soutien.

Notre organisation sans pareil – par son approche globale de la sécurité, ses 18 structures exécutives et les 4 000 membres de son personnel – s'emploie à promouvoir la

sécurité pour les deux milliards d'habitants de notre espace en disposant d'un budget de moins de 240 millions d'euros (y compris la totalité du budget de la MSO).

J'ai été heureux que bon nombre d'entre vous aient appelé, à la réunion ministérielle informelle tenue dans les Hautes Tatras, à s'engager et investir davantage dans l'OSCE.

Je suis encouragé de constater que certaines organisations internationales s'affranchissent des budgets en déclin. Le Conseil de l'Europe, par exemple, vient d'approuver un budget à croissance réelle nulle. Chers ministres, j'espère que cela vous incitera à reconsidérer votre politique budgétaire à l'égard de l'OSCE. Cela s'impose d'urgence afin de sauvegarder la capacité de notre organisation à s'acquitter de ses mandats.

J'espère par ailleurs que l'esprit des anniversaires que nous célébrerons l'année prochaine et le renouvellement de nos engagements vous inciteront à résoudre les problèmes institutionnels qui freinent notre organisation – des problèmes comme, par exemple, les barèmes des contributions et l'absence de personnalité juridique – afin que nous puissions avancer ensemble pour bâtir notre avenir commun.

J'ai pris de nombreuses mesures pour faire en sorte que l'OSCE demeure agile et réactive face aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités. J'ai modernisé les processus-métier du Secrétariat et déterminé des domaines dans lesquels la technologie pouvait rendre l'OSCE plus efficace, sûre et effective, tant sur le terrain que dans nos propres bureaux.

Mais les améliorations plus poussées du fonctionnement de l'OSCE requièrent votre soutien. J'ai à cœur de travailler avec vous pour passer à un cycle budgétaire biennal, améliorer les politiques de recrutement et de détachement du personnel et aligner notre système interne d'administration de la justice sur les meilleures pratiques internationales.

Les nombreuses contributions de l'OSCE à la sécurité ne seraient pas possibles sans les femmes et les hommes qui œuvrent au sein de nos opérations de terrain, de nos institutions et du Secrétariat. Il nous incombe de mettre à leur disposition un cadre de travail sûr, inclusif et respectueux dans lequel chacun est traité de façon équitable. C'est pourquoi je suis résolu à ne faire preuve d'aucune tolérance face au harcèlement, y compris sexuel, à parvenir à la parité femmes-hommes et à veiller à ce que notre organisation assure une gouvernance et une responsabilité internes efficaces et opportunes.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel de l'OSCE de son ardeur au travail et de son dévouement. Je sais aussi gré au Secrétariat, aux opérations de terrain, aux institutions et à l'Assemblée parlementaire de l'excellente coopération qu'ils maintiennent entre eux.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec la Présidence albanaise entrante et de vous aider à célébrer les anniversaires clés de l'OSCE en apportant de réelles contributions qui inspireront les futures générations de dirigeants.

Merci.

**LETTRÉ DU PRÉSIDÉNT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU MINISTRE SLOVAQUE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES, PRÉSIDÉNT DE LA  
VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

(Annexe 14 au journal CM(26) des 5 et 6 décembre 2019)

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai le plaisir de vous informer des activités menées par le Forum en 2019.

Pour la rédaction de la présente lettre, j'ai consulté les présidences précédentes du FCS en 2019, à savoir la Suisse et le Tadjikistan. En 2019, les présidences ont œuvré en étroite coopération les unes avec les autres afin d'assurer continuité et efficacité dans le programme de travail annuel du Forum.

Plusieurs initiatives prises par des États participants ont conduit à l'adoption de cinq décisions, toutes destinées à soutenir la mise en œuvre des engagements existants.

Les débats stratégiques menés dans le cadre des dialogues de sécurité ont illustré l'importance du FCS comme plateforme de dialogue sur des questions de sécurité de préoccupation et d'intérêt communs. Même si la situation en Ukraine et dans son voisinage a continué de dominer les débats au sein du FCS, des discussions actives ont également été menées sur les questions suivantes : coopération sous-régionale en matière militaire et de défense ; aspects normatifs et liés aux projets dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (SMC) ; mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ; Document de Vienne 2011 et mesures de confiance et de sécurité (MDCS) ; sociétés militaires et de sécurité privées ; et aspects de la guerre moderne. Les trois présidences du FCS en 2019 se sont activement employées à stimuler les débats en organisant au total 21 dialogues de sécurité.

Soucieuses de promouvoir la stabilité régionale et la sécurité globale et coopérative, les trois présidences du FCS en 2019 ont consacré au total cinq dialogues de sécurité à la coopération sous-régionale en matière de défense militaire couvrant, sur le plan géographique, le Groupe de Visegrad, les organisations régionales d'Asie centrale et l'Organisation du Traité de sécurité collective. En particulier, sous la Présidence suisse du FCS, les dialogues de sécurité ont porté sur la coopération régionale visant à promouvoir l'approche « transparence et confiance ». Au cours de la Présidence tadjike du FCS, les débats ont porté sur les aspects politico-militaires de la gestion des frontières et sur les défis à relever et les possibilités offertes dans le cadre de l'approche régionale en Asie centrale, le rôle des MDCS en Asie centrale et les synergies entre les organisations régionales et l'OSCE. Le Dialogue de sécurité sur la coopération militaire du Groupe de Visegrad a été organisé par la Présidence tchèque du FCS.

Conformément aux tâches qui leur ont été confiées dans des documents de l'OSCE et diverses décisions du FCS et du Conseil ministériel sur les ALPC et les SMC, les trois présidences du FCS ont mené une série d'activités liées à ces domaines. Les résultats obtenus pour ce qui est de la mise en œuvre de nombreuses activités de projet dans ces domaines ayant été impressionnants, le thème des ALPC et des SMC est resté l'un des thèmes les plus

persistants et prometteurs inscrits à l'ordre du jour du FCS, cinq dialogues de sécurité et de nombreuses réunions informelles ayant été consacrés à ce sujet durant l'année. L'OSCE a plus particulièrement concentré son action sur l'examen et la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'Organisation sur les ALPC et les munitions conventionnelles, une feuille de route claire ayant été approuvée pour ce processus avant la fin de 2019. Malheureusement, la réunion de l'OSCE prévue pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance de l'Organisation dans le domaine des ALPC et des SMC – un engagement ferme auquel tous les États participants de l'OSCE ont souscrit, conformément à la décision prise à la Réunion du Conseil ministériel de 2017 – n'a pas eu lieu en 2019 faute de consensus sur l'ordre du jour.

La non-prolifération des armes de destruction massive et, à l'occasion de son quinzième anniversaire, la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, auquel un Dialogue de sécurité a été consacré sous la Présidence tadjike du FCS et un sous la Présidence tchèque du FCS, ont figuré parmi les autres thèmes auxquels une large place a été faite durant l'année.

Les trois présidences du FCS ont travaillé en étroite coopération avec la Présidence slovaque de l'OSCE et le Conseil permanent de l'Organisation sur des questions transdimensionnelles intéressant les deux organes conformément au concept de sécurité globale et indivisible de l'OSCE. À cet effet, quatre séances communes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent ont été tenues : deux sur le Dialogue structuré, une sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, et une sur les enseignements retirés dans le domaine du règlement des conflits.

La 29<sup>e</sup> Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) a eu lieu en mars 2019 sous la Présidence suisse du FCS. Sous la conduite de la Lituanie et du Liechtenstein, elle a permis de soulever et d'examiner diverses questions en rapport avec l'application actuelle et future des MDCS convenues. Les débats menés dans le cadre de la RAEA ont donné lieu à un certain nombre de suggestions sur la façon dont les MDCS en vigueur pouvaient être mises en œuvre plus efficacement et améliorées à l'avenir. Une attention particulière a été accordée à la poursuite de la dynamisation des débats sur les MDCS au sein du Groupe de travail A. Plusieurs suggestions ont été faites aux fins d'améliorer la mise en œuvre des engagements existants, y compris ceux qui sont liés aux points de contact en cas d'incidents dangereux de nature militaire et aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure. Par ailleurs, en mai 2019, le Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne a organisé l'Atelier d'experts sur l'échange de données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure. De plus, dans le souci de faire en sorte que le Document de Vienne reste en phase avec les réalités politico-militaires actuelles et les développements technologiques, une proposition « Document de Vienne Plus », fondée sur des suggestions antérieures, a été présentée par un groupe de 32 États participants.

Le huitième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité s'est tenu en juin 2019 sous la Présidence tadjike du FCS. Il a offert aux États participants une précieuse occasion de faire le point sur la mise en œuvre du Code et d'avoir un échange de vues sur les moyens d'en améliorer encore l'application. En mai 2019, le Président tadjik du FCS a participé à un séminaire sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité tenu à Chypre et organisé par le Centre de prévention des conflits (CPC) et Chypre conformément à la Décision n° 1/08 du FCS, au cours duquel les représentants des États participants se sont entretenus des principes

et des engagements les plus importants du Code. En octobre, le Président tchèque du FCS a participé au colloque commémoratif intitulé « De Budapest à Budapest (1994–2019) », qui a été organisé conjointement par le CPC et la Hongrie en vue d'échanger les enseignements retirés des 25 dernières années de travail sur le Code de conduite.

Le FCS a par ailleurs contribué, dans les limites de son mandat, à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019 en collaborant aux sessions pertinentes et en se concentrant sur les éléments politico-militaires, notamment la maîtrise des armements conventionnels et les MDCS.

En 2019, trois dialogues de sécurité ont été consacrés à l'égalité de genre et, plus particulièrement, à l'intégration des perspectives de genre dans la dimension politico-militaire, au rôle des militaires dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et au renforcement du rôle des femmes tant dans les opérations liées à des conflits que dans celles menées en temps de paix, ouvrant la voie au vingtième anniversaire de la résolution 1325, qui sera célébré en 2020.

En conclusion, le Forum pour la coopération en matière de sécurité a continué de servir d'importante plateforme de dialogue et de prise de décisions en 2019, tout en offrant aux États participants une enceinte pour débattre des questions liées à la maîtrise des armements et aux MDCS, en particulier le Document de Vienne 2011. Une proposition conjointe « Document de Vienne Plus » montre que de nombreux États participants sont conscients de la nécessité de moderniser le Document de Vienne, ce qui atteste de l'importance qu'il y a de poursuivre les précieux efforts déployés au sein du Groupe de travail A.

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES ASIATIQUES POUR LA COOPÉRATION À LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL**

(MC.GAL/4/19 du 2 décembre 2019)

Au cours de sa Présidence du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération (ci-après « le Groupe de contact asiatique ») en 2019, l'Italie s'est attachée à promouvoir un dialogue ouvert et interactif entre les États participants de l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération. Lors de l'élaboration du programme de travail du Groupe de contact asiatique, l'Italie a collaboré avec la Présidence slovaque de l'OSCE et, en particulier, avec les partenaires asiatiques pour que ce programme reflète les priorités de ces pays et repose sur une approche axée sur la demande. Grâce à cette collaboration, le programme a pu tenir compte des intérêts et des préoccupations des partenaires asiatiques tout en aidant la Présidence de l'OSCE à réaliser ses priorités.

En 2019, le Groupe de contact asiatique a tenu cinq réunions à Vienne, ce qui a permis aux États participants de l'OSCE et aux partenaires asiatiques de mener des discussions opportunes sur des questions intéressant toutes les parties et de mettre en commun leurs meilleures pratiques et expériences, conformément aux décisions du Conseil ministériel adoptées à Milan en décembre 2018. À chaque réunion, des intervenants des pays partenaires asiatiques ont prononcé des discours liminaires et des experts d'organisations internationales, des diplomates, ainsi que des représentants du monde universitaire et de la société civile ont présenté des exposés sur les thèmes choisis.

La première réunion du Groupe de contact asiatique, qui a été organisée en collaboration avec le Japon et s'est tenue le 5 avril 2019, a traité du thème de l'engagement de l'OSCE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. S. E. M. A. Azzoni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact, a indiqué qu'en organisant la réunion, l'Italie s'était efforcée de réaffirmer son engagement en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans les trois dimensions de l'OSCE. Son pays avait déjà clairement exprimé cet engagement lors de sa Présidence de l'OSCE en 2018, qui s'est achevée par l'adoption de la Décision n° 4/18 (MC.DEC/4/18/Corr.1) du Conseil ministériel sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. S. E. M<sup>me</sup> K. Žáková, Représentante permanente adjointe de la Slovaquie, a présenté les priorités de la Présidence slovaque de l'OSCE pour 2019. Elle a souligné l'importance du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité pour l'OSCE en général, ainsi que pour la Présidence, et le rôle du Groupe de contact asiatique dans la promotion de ce programme. S. E. M. K. Koinuma, Représentant permanent du Japon auprès de l'OSCE, a déclaré que c'est en donnant aux femmes les moyens d'agir que les communautés dans leur ensemble peuvent accéder à l'autonomie. Il a mentionné également la cinquième Assemblée mondiale pour les femmes, qui s'est tenue à Tokyo en mars et a débouché sur diverses recommandations utiles. M<sup>me</sup> M. Kubota, Conseillère principale pour l'égalité des sexes et le développement à l'Agence japonaise de coopération internationale, a fait part de l'expérience acquise sur le terrain et expliqué comment le Japon contribuait à promouvoir le programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Elle a présenté divers projets et initiatives visant à faciliter l'accès des femmes à la santé, à améliorer leurs moyens de subsistance et à renforcer leur participation et leur rôle prépondérant dans l'édification de l'État, ainsi qu'à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. M<sup>me</sup> G. Alieva (Kirghizistan), colonel de police à la retraite et spécialiste des questions de genre dans les forces de l'ordre, a présenté

l'Association kirghize des femmes policiers, initiative appuyée par l'ancien Président de son pays, R. Otunbayeva. En outre, elle a décrit les mesures concrètes prises au Kirghizistan pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en ce qui concerne le travail des femmes au Parlement de son pays (Jogorku Kenesh) et au niveau local pour prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, ainsi que pour prévenir et combattre le terrorisme lui-même. M. E. M. Le Fevre Cervini, Secrétaire général de la branche italienne de Women in International Security (WIIS), a présenté les activités de son organisation. Il a expliqué que WIIS était un réseau mondial consacré à la promotion de l'esprit d'initiative et de l'autonomisation professionnelle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Les délégations qui sont intervenues lors de la réunion ont communiqué des informations sur les initiatives prises par leurs pays en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. De nombreuses délégations ont également souligné le rôle des jeunes dans la prévention et la lutte contre la xénophobie et la radicalisation.

La deuxième réunion du Groupe de contact asiatique, organisée en collaboration avec la Thaïlande, s'est tenue le 17 mai 2019 et a été consacrée au thème intitulé « Promouvoir les partenariats pour une sécurité durable ». S. E. M. A. Azzoni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact, a ouvert la réunion en déclarant que la présidence thaïlandaise de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en 2019 constituait une occasion opportune d'examiner l'état actuel des échanges entre l'OSCE et l'ASEAN. Il a souligné que la Thaïlande pouvait servir de passerelle pour renforcer le dialogue et favoriser les synergies entre les deux organisations. S. E. M<sup>me</sup> M. Sriswasdi, Représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'OSCE, a présenté les priorités de son pays pour sa présidence de l'ASEAN, dont le mot d'ordre était « Faire progresser le partenariat pour le développement durable ». Elle a présenté la Vision communautaire de l'ASEAN pour 2025, qui envisage l'Association comme une communauté tournée vers l'extérieur et centrée sur les populations, au sein de laquelle tous les États membres partagent une responsabilité collective pour le maintien de la paix et de la sécurité non seulement dans la région mais aussi au-delà. S. E. M. P. Bekkers, Directeur du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE, a souligné le rôle des deux organisations régionales dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et a rappelé la récente proposition de revitaliser le Partenariat asiatique de l'OSCE pour la coopération. Il a ajouté à cet égard qu'il était important de recenser les possibilités et de cerner les tendances qui concernent la sécurité et la stabilité en Europe et en Asie, et de définir des objectifs à plus long terme. M.-D. Sukontasap, Président du conseil d'administration de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, a fait un exposé complet sur la manière de redynamiser le partenariat asiatique de l'OSCE, notamment en désignant des points de contact pour diverses questions relatives à la paix et à la sécurité, en recensant les domaines prioritaires et en procédant à une planification annuelle. M<sup>me</sup> O. Zurovac-Kuzman, spécialiste nationale des questions environnementales à la Mission de l'OSCE en Serbie, a mis l'accent sur les efforts déployés par la Mission pour mettre en œuvre les ODD. M. S. Calvani, Conseiller principal pour la planification stratégique à la Fondation Mae Fah Luang (une organisation thaïlandaise à but non lucratif qui se consacre à la promotion du développement communautaire, social, environnemental et culturel), a parlé de l'expérience de la fondation dans la mise en œuvre d'une sécurité durable dans les zones sortant d'un conflit. Les délégations qui sont intervenues lors de la réunion ont généralement convenu qu'il était important d'examiner plus avant la coopération entre l'OSCE et l'ASEAN ; elles ont également souligné la nécessité de créer des synergies. S. E. M. V. Žugić, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, a conclu la réunion en soulignant qu'il existait des similitudes

et des complémentarités manifestes entre les priorités de la Présidence thaïlandaise de l'ASEAN pour 2019 et celles de l'OSCE.

S. E. M. T. Greminger, Secrétaire général de l'OSCE, s'est adressé personnellement aux participants de la troisième réunion du Groupe de contact asiatique, tenue le 28 juin 2019 et organisée en partenariat avec l'Australie ; le thème de la réunion était intitulé « Lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne ». Il a souligné que l'approche multidimensionnelle (ou transdimensionnelle) de l'OSCE en matière de lutte contre la traite des êtres humains était étroitement liée aux ODD, en particulier aux cibles 5.2 et 8.7. Il a en outre noté la nécessité impérieuse de renforcer la coordination et a annoncé que l'OSCE était prête à assumer un rôle de premier plan au sein du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, une plate-forme que l'OSCE coprésidait en 2019 avec ONU-Femmes. M. S. McGlynn, Ministre-conseiller pour les affaires intérieures à la Mission permanente de l'Australie auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève, a présenté la législation élaborée en coopération avec des représentants du secteur privé et présenté le « Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage 2015–2019 » de l'Australie. Il a également mentionné le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associé, soulignant qu'il s'agissait du premier document de politique important traitant de la question de l'esclavage moderne. L'intervenante suivante, M<sup>me</sup> E. Ilyuchok, qui a survécu à la traite des êtres humains, a fait part de son expérience traumatisante de la prostitution forcée en Thaïlande. M. V. Richey, Coordonnateur par intérim de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, a mis l'accent sur les efforts déployés par l'Organisation dans la lutte contre ce fléau. Il a également recensé les possibilités de partenariat et de coordination dans ce domaine et dans les initiatives connexes visant à prévenir l'utilisation des biens et services fournis par les victimes de la traite, notant qu'une réponse globale était essentielle. Les représentants des partenaires asiatiques pour la coopération ont échangé des informations sur leurs plans d'action nationaux pertinents, y compris les engagements pris dans le cadre du Processus de Bali. Un représentant du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), que la Présidence slovaque de l'OSCE avait invité à la réunion, a fait part de ses recommandations sur les mesures à prendre, telles que l'identification des victimes de la traite des êtres humains susceptibles d'avoir droit au statut de réfugié et la réduction du taux d'apatridie parmi les victimes. Il a d'ailleurs rappelé que les partenariats étaient cruciaux pour parvenir à un « avenir sans traite ». Dans le cadre de ses observations finales, S. E. M<sup>me</sup> Assunta Accili, Représentante permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, a souligné que même si la fin de l'exploitation humaine pouvait être considérée par certains comme une utopie, il était important d'avoir des « rêves qui encouragent l'action ». À cet égard, elle a mentionné le rôle important de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme) et, en particulier, de l'un de ses trois protocoles, à savoir le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, auquel 175 États membres de l'ONU sont parties. Selon le « Rapport mondial sur la traite des personnes » 2018, publié par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 168 États membres de l'ONU disposaient d'une législation nationale conforme au protocole susmentionné.

La quatrième réunion du Groupe de contact asiatique s'est tenue le 19 juillet 2019 et a porté sur la situation actuelle et les moyens d'aller de l'avant dans la péninsule coréenne. La réunion a été organisée en collaboration avec la République de Corée. S. E. M. C. Shin, qui assistait à sa première réunion de l'OSCE en tant que Représentant permanent de la République de Corée, a déclaré que les travaux et les activités de l'Organisation étaient une

source d'inspiration non seulement pour la péninsule coréenne mais pour l'ensemble de la région, et que son pays souhaitait approfondir sa coopération avec l'OSCE en partageant les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Il a souligné que la menace d'une guerre imminente planait sur la péninsule coréenne depuis les années 1950 et qu'il était essentiel d'éviter à tout prix un nouveau conflit militaire. Il a brièvement mentionné les événements récents, notamment le rapprochement lors des Jeux olympiques d'hiver de 2018 à PyeongChang, les sommets intercoréens et la réunion trilatérale des chefs d'État de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique qui s'est tenue à Panmunjom le 30 juin. La dénucléarisation a été la première étape importante : aucun développement économique significatif ne sera possible sans elle. Il a souligné l'engagement ferme des chefs d'État des deux Corée, des États-Unis d'Amérique, de la Chine et de la Fédération de Russie en faveur d'une résolution pacifique de la question nucléaire et a appelé à la patience à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, car le rétablissement de la confiance prenait du temps. S. E. M. M. Pesko, Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, a partagé les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'histoire de l'Organisation, en mettant l'accent sur les mesures de confiance et de sécurité. L'instauration d'une confiance mutuelle est un long processus et des contacts réguliers entre militaires – tant au niveau des dirigeants que des experts – sont essentiels. Il a en outre souligné que la volonté politique était la clé de tout progrès. M.-Dong-yeol Rhee, Directeur général du Bureau du régime de paix de la péninsule coréenne au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a apporté un éclairage sur la situation actuelle dans la péninsule, notamment sur l'évolution du processus de paix, les sommets précédents et les nouvelles propositions. M<sup>me</sup> Elena Sokova, Directrice exécutive du Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération, a souligné que le règlement de la question nucléaire faisait partie intégrante de la recherche et de l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne et a appelé à une approche systématique. M<sup>me</sup> M.-M. Jaarva, Spécialiste de l'appui à la médiation de l'OSCE, a présenté diverses institutions et mécanismes de l'Organisation pour la gestion et le règlement des conflits, notamment le Président en exercice, le Secrétaire général, les Représentants spéciaux et le Centre de prévention des conflits. Dans leurs interventions, la plupart des délégations se sont félicitées de l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne, ont souligné l'importance d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, et ont appelé à la poursuite de l'application des sanctions.

La Conférence de l'OSCE avec les partenaires asiatiques de 2019, dont le thème était intitulé « Comment parvenir à une sécurité globale à l'ère numérique : les perspectives de l'OSCE et de ses partenaires asiatiques », s'est tenue à Tokyo les 2 et 3 septembre 2019. Les cinq partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) et 36 États participants de l'OSCE étaient représentés à la conférence. Plus de 130 représentants politiques et spécialistes des politiques, des praticiens d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que des représentants du monde universitaire, du monde des affaires et de la société civile de l'ensemble de l'espace de l'OSCE et des partenaires asiatiques se sont réunis pour étudier les moyens de relever les défis communs en matière de sécurité découlant de l'utilisation des technologies numériques. La séance d'ouverture a été présidée par S. E. M<sup>me</sup> Toshiko Abe, Ministre d'État aux affaires étrangères du Japon. La séance de clôture a été animée par M. H. Uyama, Directeur-général adjoint du Bureau des affaires européennes au Ministère des affaires étrangères du Japon. Au cours de la séance d'ouverture, des discours liminaires ont été prononcés par S. E. M. Lajčák, Président en exercice de l'OSCE et Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes ; S. E. M. A. Azzoni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE et Président du

Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération ; et S. E. M. P. Bekkers, Directeur du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE. Tous les intervenants sont convenus que le renforcement de la coopération entre les États participants de l'OSCE et les partenaires asiatiques était essentiel pour parvenir à une sécurité globale à l'ère numérique. Les remarques liminaires ont été suivies de trois séances thématiques, qui ont porté sur les trois dimensions de la sécurité et se sont concentrées sur des domaines d'actualité spécifiques, à savoir la lutte contre les risques liés à la sécurité des TIC à l'ère numérique ; l'économie numérique en tant que facteur déterminant pour la promotion de la coopération, de la sécurité et de la croissance ; et les risques pour la sécurité des journalistes à l'ère numérique. Une manifestation en marge de la conférence s'est tenue sur le thème intitulé « Renforcer la sécurité, créer des partenariats : coopération entre les opérations de terrain de l'OSCE en Asie centrale et en Afghanistan en matière de gestion des frontières », au cours de laquelle il a été noté que, depuis 2009, l'OSCE avait facilité la professionnalisation des gardes-frontières et des fonctionnaires de rang intermédiaire et supérieur en Afghanistan, principalement par des contributions extrabudgétaires. Dans ses observations finales, S. E. M. Alessandro Azzoni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération, a réaffirmé l'attachement de son pays au Partenariat asiatique et à la nécessité d'examiner plus avant le lien étroit entre la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et celle qui existe dans les régions de l'Asie et du Pacifique. S'exprimant au nom du Président en exercice de l'OSCE, M. M. Končal, Ministre-conseiller à la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'OSCE, a conclu en réaffirmant la nécessité d'une coopération multilatérale en matière de cybersécurité, de sécurité des journalistes et de protection des infrastructures essentielles. La Slovaquie, pays qui exercera la présidence du Groupe de contact asiatique, œuvrera en faveur d'un partenariat plus stratégique en 2020.

La cinquième réunion du Groupe de contact asiatique, qui s'est tenue le 22 novembre 2019, a porté sur les « Institutions démocratiques et la sécurité des journalistes en Afghanistan ». Elle donnait suite aux débats de la Conférence asiatique de l'OSCE qui s'est tenue à Tokyo en septembre, au cours de laquelle une séance avait été consacrée aux risques pour la sécurité des journalistes à l'ère numérique. La réunion était coorganisée par l'Afghanistan. S. E. M. A. Azzoni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact, a ouvert la réunion en déclarant que des progrès tangibles avaient été accomplis en Afghanistan depuis la chute des Talibans en 2001. Il a également souligné l'importance de la Décision n° 3/18 (MC.DEC/3/18) du Conseil ministériel sur la sécurité des journalistes, et a noté le lien évident entre les institutions démocratiques et cette sécurité. S. E. M. T. Greminger, Secrétaire général de l'OSCE, a commenté le programme impressionnant des réunions du Groupe de contact asiatique en 2019. Il a souligné qu'il importait de considérer le 25<sup>e</sup> anniversaire du Partenariat asiatique de l'OSCE pour la coopération en 2020 comme une occasion unique d'œuvrer en faveur d'un partenariat plus stratégique et a exprimé son soutien au projet de déclaration du Conseil ministériel sur le Partenariat asiatique de l'OSCE. S. E. M<sup>me</sup> K. Ebrahimkhel, Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'OSCE, a examiné les changements démocratiques intervenus dans son pays au cours des dernières années. Elle a noté en particulier l'évolution du rôle des femmes, qui étaient désormais considérées comme des « agents du changement et de la démocratie » ayant un rôle important à jouer dans le développement socioéconomique de l'Afghanistan. Se référant à l'élection présidentielle de 2019, elle a noté que les Afghans étaient allés voter pour montrer la force de leur conviction dans la démocratie. Elle a également noté les évolutions positives du secteur des médias et fait remarquer que de nombreuses entreprises privées de radio et de télévision ont vu le jour et diffusent des

programmes dans tout le pays. S. E. M<sup>me</sup> Ebrahimkhel a conclu en exhortant la communauté internationale à soutenir le peuple afghan dans sa quête de la démocratie et de l'état de droit. M. S. Mahdi, journaliste et chef de bureau de Radio Azadi à Kaboul, a fait un exposé sur la paix et la liberté d'expression en Afghanistan. M<sup>me</sup> K. Olson, Conseillère principale du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, a appelé à soutenir les initiatives – menées par l'État et indépendantes – qui reflétaient la Décision n° 3/18 du Conseil ministériel sur la sécurité des journalistes. Elle a souligné l'intérêt des initiatives multipartites et l'importance de mettre en œuvre des réglementations conformes au droit international des droits de l'homme afin de garantir la liberté d'expression en ligne, en ajoutant qu'il était également important de promouvoir des mesures spécifiques de sûreté et de sécurité pour les femmes journalistes. À l'issue du débat thématique, S. E. M. A. Azzoni a présenté un projet de déclaration sur le Partenariat asiatique de l'OSCE et encouragé les États participants à adopter son texte à la réunion du Conseil ministériel à Bratislava en décembre. Il a également exhorté les États participants à appuyer un projet de décision sur la modification des Règles de procédure de l'OSCE – en particulier la règle relative à la détermination de l'ordre des déclarations au Conseil ministériel par tirage au sort – afin de permettre aux chefs de délégation des pays partenaires de s'adresser au Conseil ministériel immédiatement après les chefs de délégation de rang égal des États participants. M<sup>me</sup> M. König, administratrice principale chargée de la coopération extérieure au Bureau du Secrétaire général de l'OSCE, a annoncé que le projet « Placement d'experts de partenaires de l'OSCE pour la coopération » serait relancé en 2020. Le projet quinquennal révisé permettrait à un maximum de cinq jeunes diplomates par an d'observer les activités d'un département, d'une section ou d'une unité du Secrétariat de l'OSCE pendant une semaine puis, pendant une académie d'été de deux semaines, d'acquérir une connaissance approfondie de l'histoire, du fonctionnement et des activités actuelles de l'Organisation.

La Présidence italienne du Groupe de contact asiatique exprime sa sincère gratitude à tous les partenaires asiatiques pour la coopération et aux États participants pour leur engagement et la détermination dont ils ont fait preuve dans le cadre du Partenariat asiatique de l'OSCE. L'Italie souhaite tout le succès possible à la future présidence slovaque du Groupe de contact asiatique et recommande vivement de poursuivre et de renforcer le dialogue large, fructueux et productif engagé avec les partenaires asiatiques dans le cadre de réunions régulières à Vienne et de manifestations annuelles de haut niveau telles que la Conférence des partenaires asiatiques de l'OSCE.

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS DE L'OSCE POUR LA COOPÉRATION À LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL**

(MC.GAL/5/19 du 3 décembre 2019)

L'Albanie est résolue à renforcer et améliorer encore les relations de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens pour la coopération. Durant sa Présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération (ci-après dénommé « le Groupe de contact méditerranéen ») en 2019, l'Albanie a favorisé un dialogue politique ouvert en suivant une approche déterminée par la demande et en tenant compte des intérêts et des priorités des partenaires méditerranéens. La célébration, en 2019, du vingt-cinquième anniversaire du Groupe de contact méditerranéen a offert l'occasion de réfléchir à l'avenir du Partenariat méditerranéen et aux mécanismes et outils pertinents. En concertation avec la Présidence slovaque de l'OSCE de 2019 et dans le prolongement des efforts déployés par les présidences précédentes du Groupe de contact méditerranéen, l'Albanie s'est efforcée de porter le Partenariat à un niveau encore plus élevé en faisant fond sur les progrès accomplis ces dernières années.

Six réunions du Groupe de contact méditerranéen ont eu lieu à Vienne durant l'année, offrant une plateforme précieuse pour l'échange d'informations, le dialogue et la mise en commun de meilleures pratiques entre les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération. Les thèmes de ces six réunions ont été choisis en concertation avec les partenaires méditerranéens afin de tenir compte de la grande variété des sujets intéressant chacun de ces pays partenaires et de soutenir les priorités de la Présidence slovaque de l'OSCE de 2019.

Outre les réunions du Groupe de contact, une retraite au niveau des ambassadeurs a été spécialement organisée à La Valette les 7 et 8 juin 2019 dans le but de dresser le bilan du Partenariat à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Les débats menés dans le cadre de cette retraite ont alimenté la Conférence méditerranéenne annuelle de l'OSCE, qui a eu lieu à Tirana les 24 et 25 octobre 2019. Conformément à son thème officiel – « Vingt-cinquième anniversaire du Groupe de contact méditerranéen : Réalisations du Partenariat, défis qu'il aura à relever et ses possibilités futures » – la conférence a célébré cet anniversaire notable et envisagé les 25 prochaines années du Partenariat en suscitant entre les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens un dialogue sur ce qui a été accompli jusqu'à présent et ce qui pouvait être amélioré dans l'approche de la coopération méditerranéenne de l'OSCE.

À la première réunion du Groupe de contact méditerranéen, tenue le 19 mars 2019, S. E. M<sup>me</sup> A. Malo, Vice-Ministre albanaise de l'Europe et des affaires étrangères, a présenté l'ensemble équilibré des priorités de la Présidence, qui comportait des éléments intéressants les trois dimensions des activités de l'OSCE, et insisté sur l'importance de la continuité avec les présidences précédentes. Elle a par ailleurs souligné que le vingt-cinquième anniversaire du Groupe de contact constituait une occasion unique d'examiner les réalisations du Partenariat méditerranéen. S. E. M. T. Greminger, Secrétaire général de l'OSCE, a fait observer que les partenaires méditerranéens avaient renforcé leur engagement ces dernières années et qu'il importait de maintenir cette dynamique. En plus de rappeler l'importance de la continuité, il a préconisé une approche plus stratégique du Partenariat. S. E. M. R. Boháč,

s'exprimant au nom de la Présidence slovaque de l'OSCE, a lui aussi évoqué la nécessité d'assurer une continuité à long terme et a insisté sur l'importance particulière que la Slovaquie accordait au thème de la jeunesse. Tous les partenaires méditerranéens pour la coopération et les États participants de l'OSCE ont exprimé leur soutien sans réserve aux priorités définies par l'Albanie à la tête du Groupe de contact méditerranéen et se sont félicités que le Groupe ait renforcé son profil politique.

Se référant explicitement au thème de la réunion – « Rôle de la jeunesse dans la promotion du dialogue, de la coopération et de la sécurité dans la région méditerranéenne » – M<sup>me</sup> Laurence Païs, Vice-Secrétaire générale chargée des affaires sociales et civiles à l'Union pour la Méditerranée, a mentionné que 60 % de la population de la région méditerranéenne était âgée de moins de 30 ans, ce qui était préoccupant à certains égards, mais devrait aussi être perçu comme une chance. Elle a conclu en réaffirmant que l'Union pour la Méditerranée était très désireuse de coopérer avec l'OSCE et d'autres organisations régionales. S. E. M. H. Boukrif, Directeur général chargé de la politique prévisionnelle, de la programmation et de la planification au Ministère algérien des affaires étrangères, a consacré son exposé à la jeunesse contemporaine qui était, à son avis, bien formée et hautement interconnectée. Il a insisté sur la nécessité de lutter contre les causes profondes de la migration des jeunes. M<sup>me</sup> S. Toumi (Tunisie), fondatrice d'Acacias pour tous (une entreprise privée qui se consacre à la lutte contre la désertification, la pauvreté et l'inégalité de genre), a mis l'accent sur les moyens de créer des emplois pour les jeunes. M. E. Shoshan (Israël), Directeur exécutif de Zikaron Ba Salon (« Souvenirs au salon »), a relaté comment les activités organisées dans le cadre de cette initiative avaient contribué à garder vivant le souvenir de l'Holocauste chez les jeunes. M<sup>me</sup> D. ElHarouni (Égypte), sportive et chercheuse en bioinformatique, a parlé du programme présidentiel de leadership de son pays, qui s'adressait spécifiquement aux jeunes. Au cours du débat qui a suivi, de nombreuses délégations ont soulevé les questions du chômage, de l'éducation, de la participation politique et du rôle des jeunes dans la lutte contre la xénophobie et la radicalisation.

La deuxième réunion du Groupe de contact méditerranéen, tenue le 13 mai 2019, a porté sur les problèmes liés au retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles dans leurs pays d'origine. Dans ses observations liminaires, S. E. M. I. Hasani, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact méditerranéen, a indiqué que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour s'occuper des combattants terroristes étrangers en milieu carcéral et post-carcéral et apporter un soutien aux membres de leurs familles qui n'avaient pas été directement impliqués dans des activités terroristes. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité de disposer de programmes efficaces destinés à réadapter ces personnes et à les réintégrer dans la société. M<sup>me</sup> R. Ostrauskaite, Coordinatrice des activités de lutte de l'OSCE contre les menaces transnationales, a décrit les efforts déployés par l'Organisation en rapport avec le thème de la réunion, expliquant que le problème des combattants terroristes étrangers devait être géré en deux phases : respectivement avant que ces personnes aient franchi les frontières de leurs pays d'origine et après. M<sup>me</sup> T. Rakkad, Directrice du Département juridique du Ministère jordanien des affaires étrangères et des expatriés, a rappelé que le problème des combattants terroristes étrangers n'était pas nouveau. Partageant l'expérience de la Jordanie, pays qui accueillait la proportion la plus importante de réfugiés au monde, elle a expliqué comment son gouvernement avait mis en place un système de contrôle aux frontières de pointe et un « Centre de paix » spécial relevant du Ministère de l'intérieur et qui apportait un soutien psychologique, médical et social aux familles des combattants terroristes étrangers. Le Centre cherchait à réintégrer ces personnes dans la société productive et s'employait à promouvoir une forme d'islam non radical. M. A. Sojati,

Directeur du Centre albanais de coordination de la lutte contre l'extrémisme violent (qui a été créé en 2018 pour coordonner l'action de sept ministères), a mis l'accent sur les femmes et les enfants et expliqué la façon dont le gouvernement de son pays œuvrait en étroite coopération avec les enseignants, les travailleurs sociaux et les autorités locales.

M. T. Wuchte, Secrétaire exécutif de l'Institut international pour la justice et l'état de droit, sis à Malte, a décrit les initiatives prises par l'Institut, dont l'élaboration d'un guide sur la prise en charge des combattants terroristes étrangers et l'organisation de cours de formation à l'intention des parlementaires et des juristes. Les délégations des partenaires méditerranéens pour la coopération et des États participants de l'OSCE qui sont intervenues dans le débat qui a suivi ont insisté sur leur engagement à œuvrer de concert pour lutter contre la menace posée par les combattants terroristes étrangers.

Les 7 et 8 juin 2019, en collaboration avec la Présidence albanaise, Malte a accueilli une retraite au niveau des ambassadeurs à La Valette pour faire le bilan des réalisations du Partenariat méditerranéen à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

S. E. M. I. Hasani, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact méditerranéen, a amorcé la retraite en soulignant que le Partenariat était devenu d'autant plus important que l'Europe et la région méditerranéenne traversaient une période de turbulences et que des acteurs non étatiques posaient une menace accrue pour la sécurité. S'exprimant au nom du pays hôte, S. E. M. C. Abela, Ministre maltais des affaires étrangères et de la promotion du commerce, a fait valoir que le dialogue actuel sur des thèmes tels que la migration, la traite des êtres humains et la contrebande devrait être orienté vers l'action. Un des orateurs principaux, S. E. M. O. A. Youssef, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'OSCE, a souligné l'interdépendance entre les questions de sécurité intéressant la région méditerranéenne et l'OSCE, en particulier la lutte commune contre les réseaux terroristes transnationaux. Au cours d'une séance de travail distincte, S. E. M<sup>me</sup> T. L. Fresher, Représentante permanente d'Israël auprès de l'OSCE, a fait observer qu'il existait de nombreuses occasions de renforcer les relations entre les pays méditerranéens. S. E. M. P. Bekkers, Directeur du Bureau du Secrétaire général au Secrétariat de l'OSCE, a rappelé comment le Partenariat méditerranéen avait évolué depuis sa création et présenté de nouveaux moyens possibles d'approfondir la coopération entre l'OSCE et les pays partenaires. Tous les participants à la retraite sont convenus de l'importance du Partenariat méditerranéen et de la nécessité de l'adapter aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis. Il a été préconisé, entre autres, de renforcer la coopération, d'échanger plus régulièrement des informations, d'améliorer les possibilités de participation, de supprimer les restrictions dites « hors espace » aux activités de l'OSCE, d'élaborer des stratégies pluriannuelles, d'élargir le nombre d'activités et d'accroître le budget du Fonds de partenariat. Une proposition visant à changer l'appellation « Groupe de contact méditerranéen » en « Groupe du Partenariat méditerranéen », afin de souligner l'importance du Partenariat, a aussi été examinée.

La troisième réunion du Groupe de contact méditerranéen, tenue le 18 juin 2019, était consacrée au thème du renforcement de la connectivité économique dans la région méditerranéenne. S. E. M. I. Hasani, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact méditerranéen, a ouvert la réunion en appelant l'attention sur le lien direct qui existe entre la possibilité d'établir des relations commerciales régulières, prévisibles et transparentes, d'une part, et la paix et la sécurité, de l'autre. S. E. M. E. Xhafaj, Vice-Ministre albanais de l'Europe et des affaires étrangères, a fait observer que l'absence de débouchés économiques et des perspectives peu encourageantes étaient de puissants facteurs d'insécurité et de déstabilisation. Il a déclaré que les formalités administratives aux postes

frontière entravaient le commerce international, décourageaient l'investissement étranger, entraînaient une hausse des coûts des transactions commerciales et retardaient la circulation transfrontière des marchandises. Il s'est félicité des efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques et des normes.

M. M. M Mhammed, Directeur des recours commerciaux et des affaires juridiques à l'Unité technique de l'Accord d'Agadir, a présenté l'accord de libre-échange conclu entre les pays arabes du bassin méditerranéen (Accord d'Agadir), qui a été élaboré dans le cadre de la Déclaration de Barcelone de 1995 et bénéficiait du soutien de l'Union européenne. Les exposés des intervenants ont déclenché un débat animé et fructueux entre les délégations participantes. Tout en reconnaissant que les processus et accords d'intégration régionale et sous-régionale pouvaient apporter une importante impulsion au développement commercial et économique dans l'espace de l'OSCE élargi, les partenaires méditerranéens pour la coopération et les États participants étaient conscients qu'il fallait renforcer leur collaboration et leur dialogue et continuer d'échanger des meilleures pratiques. Au cours de cette réunion, un exposé a été fait sur le nouveau projet proposé portant sur le climat et les menaces pour la sécurité de l'environnement dans la région méditerranéenne, une initiative conjointe de l'Union pour la Méditerranée et de l'OSCE. S. E. M. V. Žugić, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, a expliqué que l'objectif principal du projet était de faciliter l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques avec les partenaires méditerranéens. M. J. Borrego, Secrétaire général adjoint pour l'énergie et l'action pour le climat à l'Union pour la Méditerranée, a souligné que l'Union était très désireuse de coopérer avec l'OSCE sur des projets spécifiques et de contribuer à renforcer la coopération et le dialogue régionaux.

La quatrième réunion du Groupe de contact méditerranéen, tenue le 23 juillet 2019, a été consacrée au thème « Renforcement de la sécurité commune dans l'espace de l'OSCE et la région méditerranéenne : rôle du dialogue interconfessionnel et interculturel ».

S. E. M. R. Bimo, Ambassadeur d'Albanie en Autriche, a insisté sur l'attachement de son pays à la diversité, la liberté et la tolérance religieuses. Il a déclaré que l'Albanie avait lancé un certain nombre d'initiatives pour dissiper les idées fausses sur les croyances religieuses et promouvoir les échanges et le dialogue interreligieux. Après avoir décrit quelques projets pilotes menés dans le domaine de l'éducation, il a fait état de la détermination de l'Albanie à lutter contre la radicalisation violente prétendument inspirée par des motifs religieux. Il a déclaré que cette radicalisation était due à une utilisation abusive de la religion et aux idées fausses répandues à ce sujet. S. E. M. M. Kazem, Ministre adjoint chargé du dialogue interconfessionnel et interculturel au Ministère égyptien des affaires étrangères, s'est concentré sur les problèmes posés par les erreurs d'interprétation et les malentendus en ce qui concerne les convictions et les principes religieux. Il a déclaré que l'éducation jouait un rôle déterminant pour remédier à ces problèmes. Il a lancé un appel à une couverture médiatique moins biaisée et souligné que ceux qui incitaient autrui à la violence ou commettaient eux-mêmes des actes de violence ne pouvaient jamais compter sur la tolérance au nom de la liberté religieuse. Le très révérend père N. Haddad, fondateur et directeur du Centre jordanien de recherche sur la coexistence interconfessionnelle, a décrit le modèle jordanien de coexistence religieuse. Il a déclaré qu'il importait de faire mieux connaître le dialogue interreligieux parmi la population en général, ce qui pouvait être fait, en particulier, en exécutant des projets au niveau local. M<sup>me</sup> K. Gardapkhadze, Première Directrice adjointe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, a mentionné tout particulièrement les engagements et les mandats de l'Organisation liés à la liberté de religion et de conviction. Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole après les exposés des intervenants. Elles ont souligné que le dialogue interreligieux

conservait toute son importance comme facteur de paix et mis en garde contre l'erreur consistant à associer une religion quelconque au terrorisme. Les délégations se sont largement accordées à reconnaître que la religion faisait partie de la solution à nombre des problèmes auxquels les pays de la région méditerranéenne étaient confrontés, notamment la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits internationaux.

La cinquième réunion du Groupe de contact méditerranéen, tenue le 7 octobre 2019, a été consacrée au thème de la numérisation et de l'avenir de l'énergie. La réunion a été ouverte par M. Gj. Simaku, Directeur général des politiques de développement de l'énergie et de l'industrie au Ministère albanais de l'infrastructure et de l'énergie, et par S. E. M. O. A. Youssef, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'OSCE. Tous deux ont insisté sur le rôle de l'innovation et du développement dans le domaine de l'énergie pour assurer la sécurité énergétique. Des exemples concrets tirés des politiques énergétiques de leurs pays respectifs ont montré que l'énergie pouvait servir de catalyseur à la coopération. M. M. Mekerba, Coordonnateur du développement des technologies de l'information à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), a appelé l'attention sur le rôle pionnier joué par l'OPEP dans le secteur de l'énergie et insisté sur l'importance de la numérisation dans la production d'énergie. Il a déclaré qu'une collaboration et un transfert des technologies effectifs entre les pays de la région méditerranéenne étaient indispensables. Il convenait par ailleurs, selon lui, de noter que la numérisation dans le secteur de l'énergie n'avait pas que des incidences positives. M. E. Greco, Vice-Président exécutif de l'Institut des affaires internationales de Rome, a insisté sur la nécessité de promouvoir le dialogue politique et la coopération régionale dans le secteur de l'énergie ainsi que de protéger l'infrastructure énergétique. D'après lui, la région de la Méditerranéenne méridionale allait devenir un hub énergétique dans un avenir proche. En raison de l'augmentation spectaculaire de la consommation d'énergie prévue dans la région du fait de la croissance démographique et de l'urbanisation, il existait un risque d'inadéquation croissante entre l'offre et la demande d'énergie. Comme l'orateur précédent, M. Greco a rappelé les avantages et désavantages de la numérisation dans le secteur de l'énergie. Les délégations intervenantes ont décrit les opportunités que leurs pays tentaient de saisir dans le domaine en rapide évolution de la numérisation de l'énergie, débattu de la possibilité de passer à des sources d'énergie renouvelables et échangé des informations sur leurs meilleures pratiques concernant les ressources énergétiques de substitution.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2019, organisée par la Présidence albanaise du Groupe de contact méditerranéen à Tirana les 24 et 25 octobre, a porté sur le thème suivant : « Vingt-cinquième anniversaire du Groupe de contact méditerranéen - réalisations du Partenariat, défis qu'il aura à relever et ses possibilités futures ». La conférence a réuni plusieurs ministres et vice-ministres des affaires étrangères, ainsi que plus de 250 représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération, des États participants de l'OSCE et de ses institutions, d'organisations internationales, de la société civile, du monde universitaire et des médias. Elle a été ouverte par S. E. M. G. Cakaj, Ministre albanais par intérim de l'Europe et des affaires étrangères ; M. L. Parížek, Secrétaire d'État du Ministère slovaque des affaires étrangères et européennes ; S. E. M<sup>me</sup> M. Sereni, Vice-Ministre italienne des affaires étrangères et de la coopération internationale ; et S. E. M. N. Kamel, Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée. Les participants à la conférence ont examiné des moyens de renforcer la coopération méditerranéenne et de promouvoir la sécurité commune dans la région. La conférence a débuté par un segment politique de haut niveau axé sur les acquis à ce jour et les lacunes qui subsistaient dans la relation entre les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens.

S. E. M. Cakaj a souligné que la coopération avec les partenaires méditerranéens était primordiale pour garantir la sécurité des citoyens de tous les pays méditerranéens et assurer la prospérité de l'ensemble de la région. Le segment politique a été suivi de trois séances de travail couvrant les trois dimensions de l'action de l'OSCE. La première séance a été consacrée au thème suivant : « Efforts conjoints pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme - bonnes pratiques, défis et voie à suivre ». La deuxième séance a porté sur le thème suivant : « Promotion de la participation et de l'engagement de la jeunesse en vue de renforcer le dialogue et la coopération dans la région méditerranéenne ». Quant à la troisième séance, elle s'intitulait : « Jeter des ponts entre les deux rives de la Méditerranée - le rôle de la connectivité, de la numérisation, du développement durable et de la croissance économique dans le renforcement de la sécurité commune dans la région méditerranéenne ». Dans ses observations finales, S. E. M. Cakaj a promis que l'Albanie favoriserait des consultations plus étroites avec les partenaires méditerranéens en 2020, tandis que S. E. M. T. Greminger, Secrétaire général de l'OSCE, a souligné que les partenaires méditerranéens avaient un rôle clé à jouer dans la détermination du rythme et de l'orientation de leur coopération avec l'Organisation.

La sixième et dernière réunion du Groupe de contact méditerranéen, tenue le 25 novembre 2019, a porté sur les incidents de cybersécurité susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur les relations entre États. Dans ses observations liminaires, M. A. Stastoli, Chargé d'affaires de l'Albanie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de contact méditerranéen, a promis que la coopération méditerranéenne resterait une priorité de la Présidence albanaise de l'OSCE en 2020. Il a par ailleurs mentionné l'importance de la continuité dans les débats sur la cybersécurité, un sujet de préoccupation commune, et la possibilité que les partenaires méditerranéens participent au réseau des points de contact de l'OSCE désignés conformément à la mesure de confiance (MDC) n° 8 dans la Décision n° 1106 (PC.DEC/1106) du Conseil permanent. Le premier orateur principal, S. E. M. M. Rodgold, nouveau Représentant permanent d'Israël auprès de l'OSCE, a présenté la politique et la stratégie de son pays en matière de cybersécurité. S. E. M. K. Dán, Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'OSCE et Président du Groupe de travail informel créé en application de la Décision n° 1039 du Conseil permanent, a parlé des travaux du Groupe, y compris l'élaboration de MDC. Il a déclaré qu'il comptait instaurer des consultations régulières avec le Groupe de contact méditerranéen et qu'il se rendrait personnellement dans les capitales des partenaires méditerranéens pour présenter les MDC récemment élaborées. M<sup>me</sup> S. Tóth, spécialiste de la cybersécurité au Département des menaces transnationales de l'OSCE, a présenté les conclusions et les enseignements tirés du cours de formation au renforcement de la cyberstabilité et de la coopération en la matière dans la région méditerranéenne, qui a été dispensé à Athènes en février. La principale conclusion a été qu'il existait actuellement des possibilités de renforcer la coopération entre les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens. Le Département des menaces transnationales a indiqué qu'il avait l'intention de continuer de faire participer les partenaires méditerranéens à ses activités et qu'il prévoyait d'organiser dans un proche avenir un certain nombre d'ateliers pour approfondir la coopération dans le domaine des MDC liées à la cybersécurité et les faire mieux connaître. M<sup>me</sup> Tóth a évoqué la possibilité d'élargir le réseau susmentionné des points de contact de l'OSCE aux partenaires méditerranéens. M. J. Przewoźniak, Conseiller à la Mission permanente de la Pologne auprès de l'OSCE, a fait un point de la réunion du groupe de travail du processus de Varsovie sur la cybersécurité tenue à Séoul en octobre. Les participants à cette réunion avaient étudié des moyens de réagir aux cyberincidents de grande ampleur ; l'un de ces moyens était de nommer des points de contact pour la cybersécurité. Le groupe de travail avait reconnu l'importance

de la coopération interrégionale. Dans leurs interventions, les délégations de la plupart des partenaires méditerranéens se sont félicitées des propositions de renforcement de la coopération et ont présenté leurs stratégies et activités dans le domaine de la cybersécurité.

La Présidence albanaise du Groupe de contact méditerranéen exprime sa sincère gratitude à tous les partenaires méditerranéens pour la coopération et aux États participants de l'OSCE pour la détermination dont ils ont fait preuve et pour leur coopération constructive dans le cadre du Partenariat méditerranéen. L'Albanie souhaite tout le succès possible à la présidence entrante du Groupe de contact méditerranéen. Pour l'Albanie, il importe de poursuivre l'échange fructueux avec les partenaires méditerranéens – lors des réunions à Vienne et durant la Conférence méditerranéenne annuelle de l'OSCE – axé sur les thèmes pour lesquels tant l'OSCE que ses partenaires ont exprimé un fort intérêt ces dernières années et qui recouvrent tous les aspects d'une approche globale de la sécurité.